

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 mars 2016 À 09 H 30

(Convocation du 18 mars 2016)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Mars Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 40

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, je vous redemande de vous asseoir si vous le voulez bien. Monsieur LABARDIN vous nous manquez à la tribune. Voilà.

Mes Chers Collègues, je voudrais que nous commencions cette séance par une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 22 mars à Bruxelles. Par ce geste, nous exprimerons d'abord notre solidarité envers le peuple belge et notre soutien à ses autorités et puis je crois aussi notre volonté de nous rassembler pour mener un combat sans merci contre le terrorisme et le fanatisme. Je vous invite à cette minute de silence.

Minute de silence.

Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Bien je vous soumetts le procès-verbal de la séance du 22 janvier. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Je n'en vois point. Il est donc adopté.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Et je vais demander à Franck RAYNAL de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec l'aide si besoin de Jacques MANGON comme secrétaire adjoint.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Dans les affaires regroupées, certaines délibérations désignent des représentants de Bordeaux Métropole. Les noms des candidats proposés à la désignation figurent dans l'ordre du jour qui a été remis sur table. Vous pouvez vous y reporter.

AFFAIRES REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°1) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole - Collège Marcellin Berthelot et Lycée Emile Combes de Bègles - Nouvelle désignation

Unanimité – Désignation effectuée

M. JUPPE

(n°2) Modification des statuts de la Société publique locale La Fab - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Parcs Publics - Délégation de service public - Contrat d'affermage avec la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux - Principe de prolongation de la Délégation de service public - Avenant n°3 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°6) Pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre - Association syndicale libre - Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au sein du Conseil syndical

Unanimité – Désignation effectuée

Mme CALMELS

(n°7) Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Site Cinq Chemins - Le Haillan - OIM Bordeaux Aéroport - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°9) ATIS (Association territoires et innovation sociale) la Fabrique à initiatives - Partenariat 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°10) Marchés Publics - Prestations topographiques et foncières liées à la troisième phase du réseau de transport en commun en site propre de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. BOBET

(n°12) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 50 logements collectifs locatifs, Bassins à flots, rue Blanqui, Ilot B3 - Emprunts d'un montant total de 6.546.865 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°13) BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, AQUITANIS - Acquisition foncière et construction d'un immeuble de 14 logements collectifs locatifs. Cette opération dite Villa Métropole se situe rue du Petit Cardinal. Emprunts de type PLS d'un montant global de 2.507.651€ contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°14) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, Ilôt sud Ouest, 8 rue des Alaudettes - Emprunts d'un montant global de 1.636.077 €, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°15) BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, AQUITANIS - Réhabilitation lourde de 80 logements collectifs locatifs situés résidence Gounod - Quartier du Grand Parc - 6 à 8 rue Camille Claudel. Emprunts de type PAM d'un montant global de 3.389.841 €, contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°16) BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, AQUITANIS - Réhabilitation lourde de 450 logements collectifs locatifs situés 'résidences Haendel & Ingres' - Secteur du Grand Parc - Rue des Frères Portman / Place de l'Europe. Emprunts de type PAM d'un montant global de 19.067.853 €, contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°17) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFrance - Construction de 55 logements collectifs en location-accession, cours Henri Brunet, Le Jardin des Bassins - Emprunt de 7.527.100 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°18) BORDEAUX - SA d' HLM MESOLIA - Acquisition foncière et construction d'un ensemble immobilier comprenant 25 logements collectifs locatifs. Cette opération est située au sein de la ZAC GINKO, cours de Québec, îlot B3-1, résidence Auréa. Emprunts de type PLAI et PLUS d'un montant global de 3.803.455 € contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité

M. BOBET

(n°20) BORDEAUX - Société anonyme d'économie mixte InCité - Charge foncière et construction de 69 logements collectifs locatifs, rue des Frères Portmann et rue Camille Claudel, îlot Counord - Emprunts d'un montant total de 6.601.559 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°21) BORDEAUX - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, AQUITANIS - Acquisition foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs. Cette opération dite "Locus Solus" se situe au sein du site du Grand Parc, rue Pierre Trébod. Emprunts de type PLS, d'un montant global de 624.734€, contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°22) AMBARES-ET-LAGRAVE - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 86 logements locatifs, dont 70 individuels et 16 collectifs, rue du Broustey, résidence Le Broustey 2 - Emprunts d'un montant total de 10.076.992 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°23) BRUGES - Société anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 66 logements collectifs locatifs, quartier Ausone, rue des Hirondelles - Emprunts d'un montant total de 5.722.857 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°24) MERIGNAC - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Réhabilitation de 152 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Bourranville", avenue de Bourranville. Emprunts d'un montant global de 5.592.994€ des types PAM et PAM Eco-prêt auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité

M. BOBET

(n°25) PESSAC - Société anonyme d'HLM Le Toit Girondin - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, sis, résidence La part des Anges, 44-46 rue Nancel Pénard. Emprunts d'un montant global de 2.233.940 € des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°26) PESSAC - Société anonyme coopérative de production d'HLM AXANIS - Acquisition en VEFA de 14 logements collectifs en location-accession, avenue Montesquieu, résidence Gmélina - Emprunt de 2.587.246 euros, de type PSLA, auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°27) PESSAC - Société anonyme d'HLM DOMOFrance - Transformation d'un local commercial en un logement collectif locatif situé résidence Arago, avenue Arago - Emprunt de 65.000 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°28) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM Coopération et Famille - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, sis, résidence Villa Verdé, 15 chemin de Leyran. Emprunts d'un montant global de 1.107.872€ des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°29) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Réhabilitation de 154 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Parc de Chambéry", rue Jean Jaurès. Emprunts d'un montant global de 6.754.045€ des types PAM et PAM eco-prêt auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Unanimité

M. BOBET

(n°30) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 63 logements collectifs locatifs, rue du Docteur Schweitzer, résidence Les Jardins de Courréjan - Emprunts complémentaires d'un montant total de 286.987 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°32) Versement transport - Association pour l'Education et l'Insertion Sociale (AEIS) - Exonération - Décision

Unanimité

M. BOBET

(n°34) Acquisition par Bordeaux Métropole de l'intégralité des actions de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux détenue par la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. BOBET

(n°35) Mutualisation des moyens - Convention de remboursement des dépenses engagées par les communes pour les besoins des services communs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°37) Création d'un poste de collaborateur de cabinet - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°39) Comité des oeuvres sociales - convention financière 2016 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DAVID

(n°40) Mise en place du travail d'intérêt général à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°41) Partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation régionale Aquitaine du CNFPT, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°42) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de trois conseils de la vie de campus à l'Université de Bordeaux - Désignation

Unanimité – Désignations effectuées

M. RAYNAL

(n°43) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux - Désignation

Unanimité – Désignation effectuée

M. MANGON

(n°45) MERIGNAC - Aménagement de la rue Jean Giono - Acquisition d'une emprise de terrain nu d'une superficie de 2 955 m² à détacher de la parcelle BK n° 122 sise rue Jean Giono - Autorisation - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°46) EYSINES - Emprise de terrain d'une contenance de 566 m² cadastrée AK 180p sise place Rouillaou - Cession - Autorisations - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°47) BLANQUEFORT - Parcelle de terrain bâtie située avenue du Onze Novembre - Mise à disposition et cession à la commune - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) EYSINES - ZAC Carès Cantinolle - Délégation du droit de préemption en ZAD au concessionnaire d'aménagement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°49) VILLENAVE D'ORNON - rue Jean Moulin ex station du Bourg lieudit Formalaise - Cession gratuite d'une emprise de 3 409 m² à détacher la parcelle AX 79 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°50) Mérignac - Secteur Aéroparc - Acquisition des parcelles AC 276 - 131p - 277 - 270p - 269p - 40p - 280 - 296 - 300 - 279 - 278 - 222 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°51) Mérignac - Secteur Aéroparc - Cession de la parcelle AC 130 à la SA Progefim - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°52) LORMONT - parcelles AM 433-431-432-426-427-425-420 sises rue Jean Lurçat/rue Michel Montaigne - Acquisition - Autorisation - Décision

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°53) Association Cistude Nature - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains des Jalles et site Natura 2000 - Actions 2015-2016 : concilier agriculture et biodiversité, le "cuivré des marais" et la "loutre d'Europe" - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°54) Programme ' signalisation routière 2016 ' - Proposition - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°55) Bordeaux : modification / création de carrefours à feux dans le cadre des travaux d'aménagement provisoire de l'échangeur du pont Saint-Jean sur le secteur du Belvédère - Convention - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°56) Marchés Publics - FOURNITURE DE PAVES EN TERRE CUITE 2016 /2020 - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Unanimité

M. PUJOL

(n°57) LE TAILLAN-MEDOC / BLANQUEFORT - Projet d'aménagement du chemin du Four à Chaux entre l'avenue de Soulac et l'avenue de la salle de Breillan - Contrat de co-développement fiche n° 10 - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°58) Fourniture de relais d'information service - lot 3 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

Unanimité

M. PUJOL

(n°59) Projet de voirie sur différents chantiers - Mars 2016 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°60) Modification du règlement de service eau potable - Adoption - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°63) Programme 50 000 logements - Bègles Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté route de Toulouse - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics - Traité de concession - Délégation du droit de préemption - Décisions - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°64) LE TAILLAN-MEDOC - Aménagements de voirie rue de Brun - Projet urbain partenarial entre Bordeaux Métropole et la société "Terrains du Sud" - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville du Taillan-Médoc

Unanimité

M. DUCHENE

(n°65) AMBARES-ET-LAGRAVE - ZAC CENTRE BOURG - SECTEUR E - Cession de biens non bâtis à OPH AQUITANIS - Autorisations - Décision

Unanimité

M. DUCHENE

(n°66) Ambarès-et-Lagrange - Dossier de réalisation de la ZAC centre ville - Mise à jour du programme de constructions - Mise à jour et approbation du programme des équipements publics - Dossier modificatif n° 1 - Approbation - Décision

Unanimité

M. DUCHENE

(n°67) Bruges - îlot témoin "Petit Bruges" - Bilan de la concertation - Arrêt - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°68) Bordeaux - OIN Euratlantique - ZAC Saint-Jean Belcier - Convention de participation des constructeurs - Annulation de la décision - Autorisations - Décisions

Unanimité

M. DUCHENE

(n°69) ARC EN RÊVE - Programme d'action pluriannuel 2016-2018 - Subventions de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°71) Programme 50 000 logements - Bègles Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté Route de Toulouse - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°72) Bordeaux Bègles - Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Secteur Jean-Jacques Bosc - Ouverture de la concertation par l'EPA - Avis de Bordeaux Métropole - Approbation

Affaire reportée

Mme TERRAZA

(n°75) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°76) Mérignac - Aire d'accueil des gens du voyage de "La Chaille" sise 15 chemin de la Princesse - Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°77) Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre Bordeaux Métropole et REGAZ-BORDEAUX - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CALMELS

M. ALCALA

(n°78) Convention pour la coordination de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire avec les communes - Décision- Autorisation de signature

Unanimité

M. ALCALA

(n°79) Optimisation et développement de la collecte du verre- dispositif métropolitain d'aide à l'implantation de bornes à verre enterrées et semi enterrées dans les résidences de logement collectif sur le domaine privé - modalités pour l'attribution et versement de subvention - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°80) Grand projet des villes rive droite - subvention ' Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux ' - Non application de la clause de proratisation - Avenant - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°83) Groupement d'Intérêt Public Grand Projet des Villes Rive Droite - Plan de gestion du Parc des Coteaux 2016-2018 - Aide à une action spécifique - Subvention triennale - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°85) Convention technique de travaux sur les ouvrages hydrauliques des bassins de Tresses, d'Yvrac, Sainte Eulalie et l'ouvrage de rejet de Saint Louis de Montferrand entre Bordeaux Métropole et le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua - Convention de cession des droits d'accès et d'exploitation des données du télécontrôle RAMSES sur les ouvrages hydrauliques du ruisseau du Gua - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°86) Dissolution du Syndicat des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) - Répartition de l'actif et du passif - Transfert des contrats à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°87) Dissolution du Syndicat de protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD) - Transfert des actes et conventions à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°88) Plan de prévention des risques technologiques (P.P.R.T) des établissements DPA, FORESA, SIMOREP et CEREXAGRI - Participation de Bordeaux Métropole aux travaux prescrits sur les constructions existantes - Avenant à la convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°89) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du SIBVAM - Nouvelles désignations de délégués - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

Toutes ces affaires sont regroupées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci tout cela est clair pour tout le monde ? Est-ce qu'il y a des indications de vote pour ces affaires regroupées ? **Monsieur Max GUICHARD** ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Pour la 12, 14, 22, 23, 26, 28, 30 qui sont des VEFA. Nous votons contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Autres indications de vote ? Autre remarque ? Il n'y en a point ?
Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Pardon, Monsieur le Président pour REGAZ je ne prends pas part au vote étant Présidente de la société.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté. Les affaires regroupées sont donc adoptées. Je vous en remercie.

Pour la poursuite de l'examen de l'ordre du jour, on nous a demandé certaines modifications pour tenir compte des contraintes d'emploi du temps des uns et des autres donc ce sera un petit peu modifié par rapport à ce que vous avez sous les yeux, mais Monsieur RAYNAL appellera les choses dans l'ordre nouveau.

M. Franck RAYNAL : Tout à fait Monsieur le Président. Nous allons commencer par les affaires présentées par Monsieur DAVID, l'affaire 36.

M. DAVID

(n°36) Marchés Publics - Achat et installation de bâtiments modulaires neufs d'une surface d'environ 800 m² pour la direction des espaces verts de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui veut intervenir sur cette délibération. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président et Chers Collègues, je ne serai pas trop long, mais je voudrais, pour une fois, être entendu sur le sujet que je vais aborder. Depuis des mois, vous me répondez que la mutualisation des services se passe parfaitement bien autant la Métropole que dans nos communes. Les choses ont d'ailleurs été tellement bien préparées que nous voilà contraints d'installer 40 agents sur le terrain d'un stade municipal dans des bâtiments modulaires pour une durée indéterminée. Les agents concernés ont très peu apprécié, je peux vous l'affirmer, d'être ballotés comme ils l'ont été et d'être placés dans de telles conditions de travail. Mais vous allez certainement me dire qu'il vaut mieux travailler dans un ALGECO que rien. L'ambiance que vous trouverez sur le stade Alfred DANEY est cependant la même que celle qui règne dans cette tour et dans de nombreux services communs et métropolitains. L'inquiétude a souvent laissé place au ras-le-bol face à des surcharges de travail importantes et des incertitudes encore fortes. Comme nous l'avions annoncé, depuis plusieurs conseils, les instances paritaires et notamment le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ont été alertés sur des situations de souffrance très, très préoccupantes. Il est, je tiens à le dire, parfaitement anormal d'en arriver à de telles situations alors que les syndicats préviennent, depuis des mois, que cette mutualisation se fait à marche forcée et que le bureau métropolitain avait lui-même évoqué des risques psychosociaux importants.

Je sais, pour finir que la CFDT (Confédération française démocratique du travail) a fait appel à vous, Monsieur le Président, pour revenir sur des aspects qu'ils jugent inacceptables dans la méthode comme dans les finalités. Vous leur répondrez certainement. Je crois surtout qu'il est plus que temps, mais vraiment plus que temps, de donner les moyens et l'écoute nécessaires aux instances paritaires sur ces sujets.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Monsieur DAVID.

M. Alain DAVID : Monsieur le Président, je pense que la mutualisation fait l'objet et en particulier l'intégration de nombreux agents provenant d'autres communes, font l'objet d'une attention particulière et d'un travail que je veux saluer et je pense en particulier à tous ceux qui, dans notre administration, permettent l'intégration de tous ces personnels dans des conditions les meilleures possibles. Il est certain qu'accueillir près de 2 000 agents supplémentaires dans une collectivité est un enjeu à la fois très important, compliqué, mais grâce à la qualité de notre personnel, je pense que nous avons réussi à satisfaire aux exigences de cette mutualisation et en particulier le respect des délais qui nous étaient impartis. C'est tout ce que je peux vous dire, Monsieur le Président. Je peux vous dire également que sur le plan social, nos services, que ce soit la médecine, les psychologues, reçoivent le personnel qui peut se trouver bouleverser par des changements. Et on sait bien que lorsqu'il y a des changements, il y a automatiquement dans l'esprit des uns et des autres à la fois des bouleversements, des difficultés, des problèmes, mais tout est fait pour y pallier et tout est fait pour trouver des solutions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Juste un mot, la mutualisation est une évolution incontournable. Nous avons été nombreux dans cette assemblée à dire que nos collectivités devaient participer à l'effort général de maîtrise des dépenses publiques et nous n'y parviendrons qu'en mutualisant nos compétences et nos moyens. Nous l'avons fait ici dans un esprit de très large concertation, d'abord avec les communes. Quand je regarde ce qui s'est passé ailleurs, je crois que notre démarche est exemplaire puisque nous l'avons fait sur la base du volontariat. Les communes ont choisi sur une liste les services qu'elles désiraient mutualiser et elles ont choisi le cycle dans lequel elles voulaient s'intégrer cycle 1, cycle 2. Donc, je crois que c'est parce que nous avons laissé cette liberté de choix que les choses se sont bien passées avec les communes.

Nous l'avons fait aussi en étroite concertation avec nos personnels et avec leurs organisations syndicales. C'est vrai qu'au début, les choses ont eu un peu de mal peut-être à démarrer, mais grâce aux efforts d'Alain DAVID et de l'ensemble des services, il y a eu d'innombrables réunions pour écouter nos agents et prendre en compte leurs désirs, leurs remarques, leurs critiques. Il est évident que c'est un grand bouleversement. Je crois que 2 000 déménagements ont été réalisés depuis le début de l'année, donc je mesure bien ce que cela demande de la part de nos agents. D'autres restent encore à faire, mais nous l'avons fait, je le répète en essayant d'être le plus attentifs possible. Tout ce processus ayant été coordonné par le Comité de pilotage qu'anime Alain ANZIANI. Voilà, nous en sommes là. Je voudrais rendre hommage à nos services parce qu'on leur a demandé c'est vrai des efforts importants et je suis pour ma part confiant. Je pense que les choses sont bien enclenchées, que les choses avancent bien. Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire, mais nous y serons je crois très, très attentifs. Voilà, qui vote contre cette délibération ? Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Sereinement, je veux vous préciser qu'il n'y a aucun caractère vis-à-vis de la mutualisation en tant que telle dans mes propos. Vous voyez le ton que j'y mets ? Qu'il n'y aucun caractère politique et encore moins politicien dans mes propos. Il n'y a qu'un caractère humain. Je souhaite que vraiment tout le monde l'entende, y compris l'Administration.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon Cher Collègue, moi, je n'ai pas fait non plus de réponse politique ou politicienne. Je fais remarquer d'ailleurs que nous faisons ça tous ensemble. Faites-moi quand même la grâce de penser que le caractère humain ne m'est pas complètement étranger. Moi aussi, je suis soucieux du bien-être de nos agents et de faire en sorte que tout ceci se passe du mieux possible, qu'on évite les tensions excessives quelles que soient les incidences de tout bouleversement. Quant à l'Administration, elle fait cela sous la conduite des élus et je crois qu'elle fait preuve aussi du même souci d'humanité. Je l'ai dit, à plusieurs reprises, notre Directeur Général des Services et ses principaux collaborateurs y mettent beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de force de travail et beaucoup de force d'écoute. Eux aussi sont sous le stress et dans le stress. Il faut quand même bien le souligner. Vous votez contre là-dessus ? Abstention du groupe communiste. Pas d'autres votes ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE;**

M. DAVID

(n°38) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2016 - approbation

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement de ce dossier.

M. Jacques COLOMBIER :Oui, Monsieur le Président, ne constituant pas seul un groupe politique évidemment, ne bénéficiant pas des avantages prévus à cet effet, je ne participerai pas au vote de cette délibération. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Eh oui pour faire un groupe, il faut être au moins deux ou même un petit peu plus. Donc il n'y a pas vraiment de réponse. Cela dit de vos conditions de travail personnelles méritent d'être prises en compte bien sûr. J'espère qu'elles sont convenables dans notre Métropole. Donc pas de participation du... j'allais dire du groupe... du Front National, pardon, c'était un lapsus. Monsieur COLOMBIER, pas d'autres remarques sur ce dossier ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote: Monsieur
COLOMBIER**

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, nous reprenons l'ordre normal du jour avec la délégation de Monsieur DUPRAT, mais nous ne commençons pas par le n°3 que nous examinerons un tout petit peu plus tard à l'arrivée de Monsieur FELTESSE donc on commence par la délibération n°5 de Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT

(n°5) Délégation de service public BP3000 - Modification des tarifs des abonnements et des amodiations au 1er avril 2016 - Adoption

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je crois que c'est Monsieur COLOMBIER qui a demandé aussi le dégroupement.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Ce dossier traite des tarifs donc des abonnements des parkings de la Métropole enfin de certains parkings. Depuis 2000, la société délégataire BP3000 qui gère les parkings concernés a vu trois avenants, vous le rappelez dans le dossier, en 2006, 2010 et 2015 avec la mise en œuvre dernièrement de la tarification au quart d'heure, ce qui est une bonne chose en soi.

Les nouvelles modalités de calcul de coefficient multiplicateur ont été mises en œuvre et aujourd'hui les abonnements 2016 doivent être révisés au 1 avril de cette année. Vous nous demandez de remettre à jour ces tarifs, cela signifie en clair, même modestement, de les augmenter. Outre que le stationnement payant de surface s'étend de plus en plus sur tous les quartiers de Bordeaux, intra-boulevards et que sur bon nombre de communes de la Métropole stationner dans celles-ci devient un véritable problème et coûte et de plus en plus cher. Nombre de nos concitoyens venant travailler à Bordeaux voient leur note de stationnement devenir très lourde, trop lourde et empiéter douloureusement sur leur pouvoir d'achat quotidien. Ils s'en font régulièrement l'écho dans la presse locale. Ils n'ont évidemment pas le choix, leur travail exige des trajets quotidiens domicile-travail et ainsi la spirale de l'augmentation même minime peut-être, mais qui se rajoute l'une à l'autre, d'année en année, continue depuis plus d'une décennie. La seule solution pour les collectivités à l'image de la fiscalité locale est des taxes toujours plus lourdes pour nos concitoyens, particulièrement je le rappelle pour ceux qui ont des revenus et salaires modestes. Je ne veux donc pas participer à cette politique de toujours plus cher, toujours plus lourd dans les services que nous devons à nos populations. Dans ces temps d'appauvrissement et de crise, la notion de moratoire ou de blocage des taxes diverses, des tarifs, vous est étrangère. Je voterai donc contre délibération. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, simplement comme l'a rappelé Monsieur COLOMBIER, nous avons voté, il y a quelques mois ici dans cette enceinte, la mise en place de la tarification au quart d'heure dont je rappelle qu'elle a pu faire une baisse de tarif pour 80 % des utilisateurs de ces parkings. Il y a bien eu une baisse du tarif qui a été faite. Là il y a également des tarifs résidents de jour pour ceux qui viennent travailler, qui sont nettement plus intéressants que les tarifications horaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci donc vote contre du Front National. Pas d'autres propositions ? Abstention ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, nous quittons temporairement Monsieur DUPRAT pour y revenir tout à l'heure.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un ordre du jour à géométrie variable, là. Vous vous y retrouvez ?

M. Franck RAYNAL : Pour l'instant. Délibération n°8, délégation de Madame CALMELS.

Mme CALMELS

(n°8) Association Forum d'Avignon - 2016

Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Le Forum d'Avignon à Bordeaux, cela peut surprendre, mais ce forum se déplace depuis l'an dernier, je crois, dans d'autres sites que la ville d'Avignon. Son objectif est de mettre en valeur ou de réfléchir aux liens entre la culture et l'économie, comme l'a rappelé Madame CALMELS. Les entreprises culturelles, les industries culturelles, on les appelle souvent comme cela, sont un atout extraordinairement important pour notre pays en termes économiques et en termes de rayonnement, donc je pense que c'est une très bonne chose de les accueillir ici à Bordeaux. Je ne suis pas sûr qu'il s'y installe définitivement, mais c'est à nous d'être attractifs. Monsieur PADIE ?

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. L'évènement proposé par le Forum d'Avignon choisit une orientation très claire. Ce n'est pas la culture ni même la création qui sont en débat, mais bien leur marchandisation. Pour en débattre pendant deux jours, très peu d'artistes, mais du très beau monde, les PDG (président directeur général) de PUBLICIS, de MICROSOFT, d'ORANGE, la branche viticultrice de la famille DASSAULT, le Conseiller culturel du Katar qui est, il est vrai, chargé des questions culturelles auprès des Nations-Unies. Et même notre Ministre de l'Économie, le féru d'œuvres d'art, Emmanuel MACRON, c'est vrai qu'on imagine très mal la Ministre de la Culture invitée à un tel évènement. Monsieur le Président, joindre les mots « Entreprise » et « Culture » n'est pas toujours une hérésie. Mais ce Forum d'Avignon qui est à juste titre surnommé le « DAVOS de la Culture » semble tout bonnement avoir oublié le second terme, justement la culture. Parce que son but n'est pas d'interroger sur la création, son rôle, son apport et les moyens de la promouvoir. Le but de cet évènement est tout simplement la marchandisation de la culture. Tout ceci pourrait paraître anecdotique et nous pourrions laisser ce beau monde débattre sans y prêter attention. Toutefois le choix que vous faites, Monsieur le Président, en versant 100 000 euros, c'est-à-dire 75 000 euros de la Mairie et 25 000 euros de la Métropole, est cependant loin d'être anodin en cette période. En effet, pas un Conseil de Métropole sans qu'une association locale voie ses subventions coupées avec de grands regrets et de longs discours sur la raréfaction de l'agent public. C'est le cas, ce mois-ci, pour l'association Arc-en-rêve

qui voit sa subvention pluriannuelle baisser de près de 15 %. Le monde de la culture avait ainsi dénombré, l'année dernière, près d'une centaine d'annulations de festival dans l'hexagone suite aux baisses de subventions publiques.

Sur Bordeaux, l'association ALLEZ LES FILLES ! lance une souscription populaire dans l'espoir de maintenir à flot son festival RELACHE. Dans ce contexte donc, ouvrir une ligne pour le DAVOS de la culture est un choix politique extrêmement clair. Choix que nous ne partageons pas, voilà pourquoi nous voterons contre cette subvention. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Je ne reviens pas... Monsieur Fabien ROBERT ?

M. Fabien ROBERT : Oui, Monsieur le Maire, quelques rapides éléments de réponse. Je crois qu'on a évidemment des différences idéologiques, mais je ne peux pas tout à fait laisser dire n'importe quoi. Bien sûr qu'il y a beaucoup d'artistes présents sur les plateaux, sur les débats qui auront lieu pendant ce forum puisque c'est un forum qui est au service de la culture et qui ne veut pas résumer bien sûr la culture à sa dimension économique. Nous avons des artistes comme José Manuel GONÇALVÈS, Michel PISTOLETTO, une prix Nobel de la paix et bien d'autres encore qui vont venir - Raphaël PICHON, le chef d'orchestre – débattre, échanger avec des chefs d'entreprises de ce qui nous semble être un dialogue vertueux et fondamental. Par ailleurs, l'évènement à 7 avant-premières sur le territoire : à CAPSCIENCE, aux Vivres de l'Art, et dans d'autres lieux de notre territoire qui sont des acteurs culturels et qui ont accepté de s'engager. Bien sûr la Ministre de la Culture est invitée. D'autres Ministres de la Culture sont venus régulièrement comme des Chefs d'État ouvrir ce forum qui a aujourd'hui acquis une légitimité. Quant aux baisses de subventions, mon Cher Collègue, je vous invite à relire ou à reprendre d'un peu plus près l'évolution des subventions culturelles à Bordeaux puisqu'ALLEZ LES FILLES ! lance une souscription pour diversifier ses fonds mais parallèlement la Ville et la Métropole ont augmenté leur soutien, ce qui n'est donc pas un recul, mais bien une diversification. Laisser une place au privé qu'il s'agit du micro-mécénat ou des entreprises, me semble être une orientation souhaitable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Oui, je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire mon collègue Fabien ROBERT, mais c'est vrai, Monsieur PADIE, que là nous avons une vraie différence d'appréciation. L'économie créative est une force et une chance pour la Métropole et cela n'a jamais cessé pour autant d'être de la culture. Montesquieu lui-même faisait aussi du négoce de ses œuvres littéraires et c'est bien les 2 qui nous occupent aujourd'hui. Là encore sur la Métropole bordelaise, nous avons la capacité à développer cette économie-là et c'est tout l'enjeu de justement rapprocher le monde culturel et le monde économique. Et une fois encore, notre but, c'est de faire émerger des entrepreneurs culturels et créatifs et notamment dans des domaines qui sont des spécificités bordelaises sur lesquelles nous avons une excellence à faire valoir. Je pense aux jeux vidéo, à la bande dessinée, au cinéma, à l'image, à l'édition, à l'architecture et nous avons pour cela aussi des structures sur lesquelles nous allons nous appuyer. Comme l'a rappelé Fabien ROBERT, le Forum d'Avignon, il a en plus des événements hors les murs et c'est notamment avec nos structures annuelles ou en construction que sont Terres neuves, que sont l'écosystème Darwin, la Tribu, la fabrique POLA, la pépinière des Chartrons et bientôt la MECA. C'est dans cet esprit-là que je crois qu'au contraire ces deux mondes doivent se rapprocher par le Forum d'Avignon sur cette thématique extrêmement intéressante de l'entreprenariat culturel que nous devons soutenir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Enfin Montesquieu, il vendait surtout son vin. C'était un excellent commerçant. Je ne reviens pas sur ce débat parce qu'il y a évidemment-là divergence de fond. Je pense qu'aujourd'hui l'argent public étant ce qu'il est, il faut absolument que nous développons d'autres ressources. Le mécénat en est une et donc ce lien entre entreprises et culture est à développer. J'ajoute que nos activités culturelles sont une force économique. Le Salon du livre l'a montré récemment, l'édition française évidemment beaucoup d'autres secteurs comme le cinéma ont une dimension économique évidente. Vote contre du groupe communiste. Pas d'abstentions ? Pas d'autres votes contre ? Merci

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Franck RAYNAL : Délégation de Monsieur LABARDIN, affaire n°11

M. LABARDIN

(n°11) Communes de : Bordeaux - Eysines - Le Haillan - Mérignac - Saint-Aubin de Médoc - Saint-Médard-en-Jalles - Transport en commun à haut niveau de service - Liaison Bordeaux centre / Saint-Aubin de Médoc - Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation

M. Michel LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, c'est une opération importante et symbolique d'une certaine manière puisqu'après quatre lignes de tramway, j'inclus la ligne D, nous nous orientons vers cette formule un peu différente qui est déjà adoptée par beaucoup de villes à la fois pour des raisons de coût, mais aussi pour expérimenter un système plus souple, la pénétration d'une ligne à haut niveau de service en site propre à l'intérieur des boulevards notamment devant l'Église Saint-Seurin, la Place des Martyrs de la Résistance, le centre-ville nous a conduits à penser qu'un tramway n'était pas adapté et qu'il valait mieux travailler sur cet autre mode de transport. Nous nous sommes rendus dans plusieurs villes pour voir comment cela fonctionnait, à Nantes, à Nîmes, à Metz, peut-être dans d'autres encore. Enfin, moi je suis allé personnellement dans ces trois villes. Et nous avançons dans ce projet important. Je voudrais associer mes remerciements à ceux de Monsieur LABARDIN sur la façon dont la concertation a été conduite, mais le remercier lui aussi parce qu'il a passé beaucoup de temps, les élus des communes et des quartiers de Bordeaux concernés. Cette concertation n'est pas terminée encore. Il y a encore bien des mises au point à faire, mais je crois que nous pouvons maintenant envisager un calendrier assez précis pour une mise en service - je prends toujours six mois de précaution, je me suis instruit par l'expérience - en 2019, fin 2019 plutôt qu'au début. Le débat est ouvert. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je crois, Monsieur le Président, que nous n'avons pas avec Monsieur LABARDIN assisté aux mêmes réunions de concertation. Vous nous dites, Monsieur le Maire, que la concertation est plutôt positive. Les séances auxquelles j'ai participé ont été, au contraire, extrêmement houleuses et ont mis en évidence, une fois encore, et dans ce cas Monsieur le Président a raison, car c'est vraiment symbolique de notre ville, le manque d'anticipation avant la mise en place et l'absence de proposition de solutions aux problèmes les plus aigus. Comme vous

l'avez dit Monsieur LABARDIN, le tracé n'est pas choisi de manière définitive : l'un pose des problèmes d'alignement pour certaines rues et l'autre pose majoritairement des problèmes de stationnement et de commerces. Et c'est sur ces points que nous avons vu une véritable bronca en particulier dans les quartiers du centre-ville, il y a deux jours. Cette bronca vient au fait que de nombreuses places de stationnement sont supprimées dans le projet, mais qu'aucune solution de remplacement n'est proposée. Alors qu'il paraîtrait logique de proposer l'un avec l'autre pour amener à l'acceptation.

Deuxièmement, les riverains et les commerçants augurent qu'ils devront beaucoup souffrir de cet aménagement parce qu'une fois encore, le travail n'a pas été fait en amont. Pour ma part, je dis très clairement que je ne suis nullement opposée au BHNS (bus à haut niveau de service) qui paraît une solution positive, mais que je regrette ce désordre dans lequel se fait la mise en place et au contraire l'anticipation. Je veux souligner une dernière fois, je l'ai accepté, mais en tout cas je voudrais qu'on compare un jour le coût qu'aurait représenté pour la mise en place d'une ligne de tram Caudéran par rapport à celle qui a été finalement choisie avec un dédommagement considérable des commerçants. Il y avait l'alignement de deux maisons rue Capdeville. Je pense qu'*in fine* le coût aurait été moins important. Le choix est fait, n'y revenons pas, mais je voudrais qu'on ne rende pas la ville impraticable pour ceux qui y habitent et que les solutions de stationnement obligatoires à la fois pour ceux qui y habitent et pour ceux qui viennent y travailler soient mieux étudiées en amont. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, cela me rappelle furieusement, Cher Alain CAZABONNE, les débats quand nous avons lancé la ligne A, la ligne B et la ligne C. Il y avait aussi ceux qui versaient de l'huile sur le feu, qui attisaient les inquiétudes des commerçants, qui nous reprochaient de ne pas anticiper. Décidément la leçon de l'expérience ne sert pas. Ces trois lignes sont une réussite magnifique. Quand j'entends dire que nous manquons d'anticipation alors là, les bras m'en tombent. Nous sommes précisément dans l'anticipation. Nous avons encore une enquête d'utilité publique qui aura lieu l'année prochaine. Donc nous avons anticipé. Et surtout, je pense que les élus concernés le diront, il ne suffit pas de venir à la première réunion de concertation, il faut aller aux suivantes. Et dans les suivantes, on se rend compte que nos services prennent en compte les premières réactions des habitants qui sont bien compréhensibles, que nous améliorons les projets et que nous finissons par arriver sinon à un consensus du moins à un apaisement et il ne sert à rien d'en rajouter pour attiser les inquiétudes. Monsieur GUICHOUX ?

M. Jacques GUICHOUX : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues, à mon tour, je tiens à adresser mes félicitations aux services de notre Métropole qui ont contribué au bon déroulement de ce processus de concertation publique avec méthodologie pour une information précise et claire. Le site Internet récemment mis en service complète avec une grande pertinence cette démarche. Je tiens aussi à saluer l'implication d'élus sur ce dossier ; élus qui portant ce projet, ont su se mobiliser lors de cette étape préalable d'information et d'écoute nécessaire au succès du BHNS. Vous-même, Monsieur le Président, Michel LABARDIN, Pierre LOTHAIRE, Andréas KISS et bien évidemment et avec un clin d'œil, je dirais même principalement Christophe DUPRAT avec lequel j'ai eu le plaisir, il y a quelque mois, de faire avancer d'autres dossiers au service des transports de notre Métropole. Ce sera donc grâce à ces élus que bientôt des Saint-Médardais, à commencer par les jeunes qui étudient, qui se divertissent à Bordeaux, mais aussi les travailleurs bénéficieront, vous venez de le dire probablement avant la fin de la mandature, d'un moyen de transport et non d'un promène c... performant, régulier, cadencé au temps de trajet fiabilisé. Et sans me tromper d'assemblée, en tant qu'élus Saint-Médardais qui a entendu en Conseil municipal avec stupéfaction que ce BHNS n'est pas structurant, qui déplore une forme de mépris pour cette solution totalement absente des futurs projets d'urbanisme du centre-ville, qui craint que la nécessaire station de retournement au stationnement soit mal positionnée, je dis ici ma conviction du réel apport du BHNS pour les habitants de Saint-Médard-en-Jalles. L'avenir parlera, les Saint-Médardais l'adopteront, l'utiliseront

et en seront très satisfaits. Et j'espère qu'avant, comme leurs voisins de Saint-Aubin le feront très certainement le 7 avril, ils pourront découvrir et visiter sur leur commune le véhicule prêté pour quelques jours par Metz. Et puisqu'il semblerait qu'il faille trouver un lieu pour ce retournement stationnement, je vous demande tant qu'il n'est pas trop tard d'étudier et d'intégrer au projet BHNS une branche vers Issac et là, je n'en doute pas, il y a de la place pour une station de retournement. Cela est vivement souhaité et attendu par les usagers des quartiers Ouest de la commune, une population à peu près équivalente à celle de Saint-Aubin-de-Médoc. Ces habitants se mobilisent actuellement qu'ils soient écoutés. Quant au surcoût, qu'en est-il en comparaison de la prolongation de plus 4 kilomètres de la future ligne D du tramway.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame KISS ?

Mme Andréa KISS : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues. La mise en place de ce premier bus à haut niveau de service vise, en complément du développement du réseau tramway, à améliorer clairement le maillage des lignes structurantes de transport de la Métropole. Le BHNS participera à la cohérence du développement urbain puisque des projets 50 000 logements verront naissance sur son tracé. C'est donc un projet majeur pour l'agglomération et au premier chef pour le cadran Nord-Ouest comme l'a rappelé Jacques GUICHOUX. Toutes les communes desservies peuvent se féliciter d'un nouveau moyen de transport, moins onéreux et surtout innovant qui apportera une qualité de desserte équivalente au Tram et qui sera mis en service plus rapidement tout en tirant le réseau jusqu'aux limites de Bordeaux Métropole.

Le BHNS devra aussi pouvoir servir de point de rabattement des différents quartiers traversés et une réflexion avec KÉOLIS a d'ailleurs été engagée dans ce sens. Je tiens, moi aussi, à souligner l'effort sur la concertation qui mérite d'être souligné puisque, au-delà des 15 réunions publiques liées à la concertation réglementaire, Bordeaux Métropole a continué à organiser des réunions d'information ; réunions qui ont permis d'approfondir les attentes des riverains et de mieux prendre en compte les problématiques locales, quartier par quartier. Cette démarche est indispensable au succès du projet et a suscité une très forte mobilisation des riverains et des usagers dont de très nombreux actifs : collégiens et lycéens qui empruntent quotidiennement aujourd'hui la Liane 3.

La mise à disposition du matériel roulant évoqué par Jacques GUICHOUX par l'agglomération de Metz en avril prochain permettra en outre aux futurs usagers de se projeter et de toucher du doigt au propre, comme au figuré, les multiples avantages du BHNS. A ce titre au Haillan, nous envisageons notamment d'emmener l'ensemble des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs puisque ce sera les vacances de Pâques visiter justement ce nouveau matériel. Et enfin, Michel LABARDIN l'a rappelé, nous sommes effectivement très impatients que ce sigle BHNS qui évoque plutôt une mauvaise grippe tropicale disparaisse rapidement au profit d'un nom plus évocateur pour faciliter son appropriation par l'ensemble des usagers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce dernier point, je fais appel à l'imagination de tous les collègues. C'est vrai que BHNS est difficile à avaler, à vendre et à comprendre. Madame DESSERTINE ?

Mme Laurence DESSERTINE : Oui, je voudrais juste répondre à Madame DELAUNAY. Je crois que nous n'étions pas à la même réunion l'autre jour concernant la concertation sur le BHNS. D'abord vous n'êtes pas restée très longtemps, je crois une quinzaine ou une vingtaine de minutes alors que la réunion a duré plus de deux heures. Et que nous avons, pendant ces deux heures, deux heures et demie, vraiment échangé avec l'ensemble des riverains et des commerçants qui étaient présents. Et il est tout à fait normal que des questions aient été évoquées concernant la circulation dans le quartier, concernant le stationnement dans le quartier, concernant l'accès aux

écoles dans le quartier et nous sommes vraiment-là, Madame, dans une dynamique de concertation au plus près des riverains et je regrette que vous n'ayez pas participé à ce temps d'échange avec les riverains qui étaient présents à cette réunion.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers collègues. J'interviendrais bien sûr pour nous féliciter de ce projet d'autant plus que nous avions demandé la subvention lors de la mandature précédente sur ce projet, une subvention Grenelle que l'État nous a octroyée, Michel LABARDIN l'a dit, je crois que c'est 6 millions d'euros donc c'est un dossier que j'ai également travaillé lorsque j'avais la chance et l'honneur d'être Vice-président et je salue le travail de continuité qui a été fait par Michel LABARDIN.

Alors, je répondrai à Madame DELAUNAY dans un projet, lorsqu'il y a un peu de contestation lorsque cela remue, c'est aussi parce que c'est l'intérêt général qui fait débat. C'est cela qui est important sur un projet de transport et sincèrement, défendre pied à pied chaque place de stationnement, ce n'est pas comme cela qu'on construit un réseau. Oui, il faut préserver du stationnement, mais forcément sur un projet structurant de la sorte, si on veut maintenir la totalité des places de stationnement existantes, eh bien, on n'y arrive pas et on a des problèmes. C'est le premier point.

Second point, dire qu'il n'y a pas d'anticipation, comme je vous l'ai dit, ce projet ne date pas d'il y a un an, il y a deux ans, il date de plusieurs années et la concertation officielle, sa fin n'est pas l'arrêt du projet. Ce n'est pas l'enquête publique. Le projet, il va continuer à vivre comme tous les projets qu'il y a eu. Ce n'est pas parce que la concertation « règlementaire » est terminée qu'il est interdit d'aller voir telle association, telle personne et tout cela. Je m'excuse, mais votre remarque n'est pas très bien venue.

Après, je rejoins un certain nombre de propos qui ont été tenus, c'est bien que l'on ait un BHNS parce que ce BHNS est un système intermédiaire. Ce n'est pas du tramway et c'est en fait la mise en place de ligne de bus avec les critères du tramway en termes justement d'arrêt d'organisation, mais cela reste quand même un bus. Donc, on est sur un système intermédiaire dont nous avons besoin parce qu'il permet une forme de hiérarchisation de notre réseau et je pense que cela nous est tout à fait utile.

L'autre point, je ne vais pas entrer dans le débat Saint-Médardais, mais quand même à qui va profiter également et principalement cette ligne ? C'est aussi à la ville de Saint-Médard donc c'est vrai que le manque d'engagement du principal édile fait quand même débat, pose question. On peut être sur plein de projets, mais rejeter ce projet alors que rapidement il va permettre d'avoir une desserte vraiment de qualité innovatrice, je trouve dommage, regrettable qu'on n'arrive pas à globalement à soutenir ce projet. Cela n'empêche pas pour autant d'avoir d'autres idées ailleurs, mais je pense que ce sera quand même un bon projet et surtout mettons-le en œuvre et on verra ce que cela va donner. On verra le résultat. Il sera toujours libre à ce moment-là de refaire le point et de critiquer. Sincèrement, je connais un certain nombre de gens qui partent de Saint-Aubin, mais surtout de Saint-Médard qui viennent sur Bordeaux tous les jours, c'est vraiment une nécessité parce qu'aujourd'hui c'est très irrégulier, ils mettent beaucoup de temps et cela pénalise alors qu'on a quand même fait des efforts depuis un certain nombre d'années, on l'a déjà amélioré. Mais il y a vraiment une vraie nécessité donc je pense que l'on fait œuvre d'intérêt général en mettant en œuvre ce dispositif. Cela gênera peut-être quelques commerçants, cela gênera quelques riverains, cela gênera quelques places de stationnement, cela ne fera pas plaisir à tout le monde, mais c'est le propre d'un intérêt général, d'un projet de cet ordre-là, on ne pourra pas satisfaire tout le monde ou sinon on reste comme on est. On reste comme on est. Et ce sont les bénéficiaires du transport collectif qui sont à ce moment-là les perdants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci je voudrais juste rappeler que nous avons voté ici un plan stratégique de mobilité avec notamment un schéma des déplacements métropolitains qui inclut bien entendu le prolongement de la ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles. Je connais les difficultés de ce projet, mais il est tout à fait confirmé dans notre stratégie globale et nous aurons l'occasion de l'évoquer en d'autres temps. Monsieur MANGON ?

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, inutile de se cacher derrière de son petit doigt et autant aller droite au but, chacun sait que je ne suis pas, que nous ne sommes pas, je parle pour la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles, des thuriféraires du BHNS. Je reviendrais plus loin sur les raisons qui nous poussent à développer un certain nombre d'interrogations pour ne pas dire de réserves à l'égard de ce mode de transport, pour autant, et je le dis avec force, nous comprenons et nous respectons la position de nos communes voisines en faveur de ce bus à haut niveau de service. Nous le comprenons et nous la respectons parce que c'est le devoir d'amitié et de bienveillance qui nous unit les uns aux autres entre des communes qui forment le même bassin de vie. Nous le comprenons et nous la respectons parce que c'est une règle du jeu essentielle de notre accord de cogestion et plus largement de l'esprit de notre Communauté urbaine, devenue Métropole, soutenir mutuellement les projets de nos communes en écartant toute forme d'égoïsme, de chantage des unes envers les autres. Nous le comprenons et nous la respectons même si ce projet qui n'est pas le nôtre nous impacte directement et traverse notre territoire parce qu'il y a des réalités géographiques intangibles, on ne peut pas relier Saint-Aubin à Bordeaux sans passer par Saint-Médard. On ne peut pas relier Saint-Médard à Bordeaux sans passer par Le Haillan.

J'ajoute à l'intention de notre collègue Monsieur GUICHOUX que l'exemple d'Eysines, autre ville traversée qui sera traversée par le BHNS, démontre parfaitement une fois de plus qu'une même commune peut, sans aucune difficulté, accueillir simultanément deux nouveaux projets de transport : un tramway et un BHNS. Nous le comprenons et nous respectons la position de ces communes voisines enfin et surtout bien que nous portions un autre projet confirmé dans le SDODM comme le Président vient de le rappeler, adopté en janvier : l'extension de la ligne D du tramway vers Saint-Médard. A cet égard, je veux dire ici que notre détermination est exactement égale à cette bienveillance amicale dont je vous parlais et que nous estimons devoir à nos voisins désireux d'obtenir un BHNS. Cette détermination à la réalisation urgente de la grande ligne D est totale, absolue et légitimée par l'adhésion massive des Saint-Médardais à ce projet. Structurant non seulement pour la première ville du cadran Nord-Ouest et la sixième de notre Métropole et du Département, mais aussi pour tout le cadran Nord-Ouest et pour tout le territoire du Sud Médoc qui l'a manifesté publiquement.

En résumé, nous sommes déterminés à mettre la grande ligne D du tramway sur les rails, mais nous ne mettrons pas des bâtons dans les roues du BHNS. C'est pour nous un impératif de responsabilité afin de préserver les principes de gouvernance de notre établissement.

J'ai évoqué les interrogations et les réserves que nous inspire ce projet. Je crois que nous devons un certain type de franchise et donc ce serait manquer à la franchise que nous devons de ne pas citer au moins les deux principales. La première a trait au rapport coût / efficacité. Nous parlons d'un coût de 120 millions d'euros TTC, ce n'est pas rien. Nous trouvons par ailleurs quelque peu étonnant, je le dis parce que j'ai entendu parler du METTIS, qu'on prenne comme référence démonstrative le METTIS de Metz, dont le coût est de 13 millions d'euros TTC par kilomètre, qu'on le prenne comme référence pour le futur BHNS bordelais puisque ce dernier est annoncé à 6 millions d'euros du kilomètre, soit moins de la moitié. Il est clair, faut-il le rappeler, qu'à ce prix-là, nous ne serions pas dans le même investissement. Si nous étions à 13 millions d'euros du kilomètre, cela ne vaudrait plus le coût de faire un BHNS puisqu'on est à peu près dans l'épure de ce que nous avons visité dernièrement le tramway à Besançon avec un coût de 17 millions du kilomètre et une réussite parfaite. Cela nous renvoie donc au fait que pour 6 millions d'euros du

kilomètre, le BHNS restera dépendant pour une part importante de son tracé de la circulation générale. Enfin, se pose la question des coûts de fonctionnement qui ne plaident pas en faveur du BHNS, les véhicules bi-articulés de 24 mètres coutent extrêmement cher à l'achat. Ils ne durent que 15 ans au lieu de 30 pour un tramway et dépensent plus d'énergie, car ils génèrent plus de frottement.

La deuxième raison concerne la logique de réseau. Le réseau métropolitain de TCSP (transport en commun en site propre), c'est le tramway. Et si cette logique de réseau qui doit être poursuivie par un déploiement extra-rocade notamment vers Gradignan, vers l'aéroport et vers Saint-Médard. Dans cette perspective, il est bien évident que les appellations un peu baroques employées ici ou là par certains de ligne E ou de Tram'bus sont totalement sans objet. La question du nom est certes importante, pas essentielle, mais importante, mais à condition de rester conforme à la réalité. Faut-il rappeler le mot de Camus qui disait que « Mal nommer les choses, c'était ajouter au malheur du monde ».

Voilà un certain nombre de questionnements qui nuancent quelque peu l'enthousiasme qui se dégage à la lecture du rapport que je vous livre en toute transparence. Pour autant, un principe fondamental nous anime, c'est la solidarité. C'est donc par solidarité avec nos communes voisines, dans le cadre de notre principe gouvernance métropolitain, que nous voterons en faveur de cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je ne vais pas bouder mon plaisir de voir cette délibération inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui et faire en sorte que ce projet pourra se développer et être mis en service dans des délais extrêmement courts quand on voit la longueur de la ligne.

Je voudrais m'associer aux remerciements qui ont été faits aux services de Bordeaux Métropole qui ont su réagir en temps réel, mais aussi remercier les élus avec une mention plus particulière aux élus de Bordeaux qui ont eu à porter ce projet, qui ont eu à l'expliquer face à des populations qui avaient besoin d'explications. Et c'est vrai que les réunions se sont multipliées, que ces projets ont pu évoluer, mais ils n'auraient jamais pu évoluer, ils n'auraient jamais pu se faire sans l'implication totale des élus de cette ville de Bordeaux.

Bien sûr les élus qui sont un peu plus loin y voient un avantage, y voient une desserte importante de notre cadran Nord-Ouest qui, c'est vrai pour l'instant, a été plutôt oublié des systèmes de transport, mais nous pouvons aujourd'hui être satisfaits.

Je voudrais remercier aussi publiquement ici Jacques MANGON. La déclaration qu'il vient de faire va dans le bon sens, je le remercie de sa solidarité et de son engagement, même si ce n'est pas le projet qu'il partage. Nous saurons, le moment venu, renvoyer l'ascenseur lorsqu'il sera nécessaire de le faire.

Une intervention de Madame AJON sans micro, inaudible.

Mes Chers Collègues Je ne crois pas, pour l'instant, depuis avoir siégé ici, Madame AJON, de vous avoir coupé la parole une seule fois. Je dis simplement que pour la solidarité, elle marche dans un sens, elle marche dans les deux sens. C'est conforme à l'accord communautaire que nous avons signé à l'installation de ce conseil de communauté. Voilà, mes Chers Collègues, il y a le tramway, il y a le bus, il y a le vélo, il y a des navettes fluviales, et demain il y aura un nouveau mode de transport que nous allons expérimenter tout en ayant pu trouver ailleurs des sources d'inspiration qui nous permettront de l'appliquer. Je vous invite dans vos communes à dire à vos

habitants de venir voir ce futur véhicule que l'on va nous prêter qui n'a strictement rien à voir avec ce que peut-être un bus, qui n'a non plus rien à voir avec ce que peut-être un tramway, mais c'est sans doute par ces temps difficiles où les financements manquent un mi-chemin qui sera salutaire pour les 70 000 habitants qui sont desservis et qui l'utiliseront au quotidien. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela m'inspire peut-être une idée : ORNI, Objet Roulant Non Identifié. C'est une possibilité. Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, une brève intervention. D'abord, j'ai la chance d'intervenir après Monsieur MANGON et DUPRAT qui me fournissent quand même une excellente occasion de les remercier d'avoir illustré publiquement les travers de la cogestion que je ne cesse de dénoncer. On nous dit... ça c'est Monsieur MANGON qui dit « Nous n'approuvons pas ce projet, mais au nom de la cogestion, nous l'approuverons ». Je crois qu'on est en droit d'attendre d'un élu métropolitain autre chose que ce système de troc ; système de troc qu'a si bien qualifié Monsieur DUPRAT, merci, je ne sais pas si j'aurais osé utiliser cette expression-là en nous signifiant le renvoi d'ascenseur. C'est-à-dire quand un maire vote un projet, un autre maire se doit de lui renvoyer l'ascenseur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela s'appelle de la solidarité. Oui, ce n'est pas simplement de l'ascensorisme, non c'est de la solidarité. Je trouve cela très bien.

M. Pierre HURMIC : Oui, vous me direz c'est un moyen de transport aussi, mais vertical. Je préférerais davantage de moyens de transport horizontaux et cette expression me paraît, me semble-t-il, mais peut-être partagez-vous mon sentiment, Monsieur le Président, mais peut-être n'oserez-vous pas le dire, particulièrement malheureuse. On n'est pas là ici pour se renvoyer les uns et les autres l'ascenseur. Nous ne sommes pas un club de maires qui se renvoient mutuellement l'ascenseur à l'occasion de délibérations qui sont d'intérêt général, métropolitain.

Maintenant, mon intervention que je voulais faire, qui sera très brève, c'est essentiellement deux questions sur les modalités de cette concertation. Normalement, on adopte aujourd'hui le bilan d'une concertation qui s'est déroulée du 8 juin au 25 septembre, c'est-à-dire qui est close le 25 septembre. Cela signifie que la délibération ne prend donc pas en compte toutes les réunions qui ont eu lieu depuis. Je crois qu'il y en a eu une mercredi dernier, il y en a encore une mercredi prochain. Donc cela signifie que la concertation se poursuit depuis le 25 septembre, date normale de sa clôture, quel est le statut légal de cette prolongation, entre guillemets, de concertation ? C'est ma première question.

Deuxième question, normalement la concertation est censée avoir lieu durant toute la durée du projet. Les modalités de la concertation permettent au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis, de formuler des observations et des propositions durant toute cette période. Il semblerait - et c'est la question et je vais terminer là-dessus - que cela ne soit plus possible depuis le 25 septembre. Le site Internet de la concertation est toujours consultable, mais m'a-t-on dit totalement figé à la date du 25 septembre. Les informations qui sont données lors des réunions sous la forme d'un *PowerPoint* ne sont plus disponibles sur le site. Et il n'est plus possible aussi de formuler des observations et des propositions sur ce site. Donc comment pouvez-vous d'une part prolonger la concertation après que nous l'ayons adoptée et ensuite deuxième question, quel est le statut réel de cette deuxième partie de concertation qui est beaucoup moins interactive que ne le fut la première partie. Voilà les deux questions brèves, que je souhaitais poser.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : courte réponse quant à moi, une à Madame DESSERTINE. Il y a eu en effet, Madame, deux réunions au Marché de Lorme. La seconde consacrée au BHNS était blindée et je n'y ai entendu que des reproches. Mais je vous admire d'une part de dire que cela s'est bien passé, ce qui montre un sens du martyr qui semble assez sympathique et deuxièmement d'avoir pu minuter ma présence tant le monde qu'il y avait.

Quant à Monsieur CHAUSSET, permettez-moi de lui répondre, j'ai une grande amitié pour Monsieur CHAUSSET, mais je voudrais qu'il écoute mes interventions. J'ai été favorable dans mon intervention au BHNS. Mon reproche principal a été que pour la suppression des places de stationnement que je comprends, il ne soit jamais proposé de solutions de remplacement aux riverains et je pense que c'est très regrettable. Et j'ai amené, au lieu d'attiser comme vous le dites Monsieur le Président, au lieu d'attiser, j'ai essayé d'apporter des éléments de convergence et de prise en compte justement de ces doléances légitimes des riverains, mais qui ne vont pas contre l'intérêt collectif, Monsieur CHAUSSET, vous n'avez pas - je cite une citation connue - l'exclusivité de l'intérêt collectif, je le partage.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, tout le monde ne se renvoie pas l'ascenseur. C'est ce que je constate. En tout cas, ce que je ne peux pas laisser dire, c'est que nous ne prenons pas en compte la question du stationnement. Systématiquement nous essayons de compenser tout ou partie des places de stationnement. Je constate d'ailleurs que sur la ligne D, en ce moment, le parking de la Porte du Médoc est en cours de construction donc c'est un engagement que nous avons pris et qui est en passe d'être tenu. Monsieur FLORIAN ?

M. Nicolas FLORIAN : Oui, quelques mots, Monsieur le Président. Pour m'associer à ce qu'a pu dire Christophe DUPRAT et effectivement remarquer l'implication des élus qu'ils soient élus bordelais, les maires adjoints de quartier, moi j'ai assisté à quelques réunions de discussion tant sur le BHNS que sur la ligne D. Et puis le courage aussi du Maire de Bordeaux, là, ce n'est pas le Président de l'agglomération qui avant même d'être Président de l'agglomération a quand même eu le courage de soutenir tant sur la ligne D que sur le choix du BHNS à Caudéran, une option qui a fait débat, continue à faire débat et qu'il a assumée courageusement avant même, je répète d'être Président de l'agglomération.

Je pense aussi à Patrick BOBET quand on voit les inquiétudes, les attentes notamment sur la Barrière du Médoc de son tissu commercial, encore une fois saluer leur implication, leur courage et leur volontarisme. Moi, je voudrais - quelques réflexions - d'une part qu'on arrête et qu'on cesse d'opposer le BHNS au tramway. Il faut y voir une complémentarité, il faut y voir quelque chose qui rentre dans un schéma plus large que de simples tracés avec une vraie cohérence comme l'a rappelé le Président. On s'est prononcé, il y a quelques semaines, sur un document d'orientation globale à l'échelle de l'agglomération. Et il faut y voir là-dedans une complémentarité plus qu'une opposition.

Concernant les inquiétudes, les attentes, les expressions publiques enfin, Madame DELAUNAY bien sûr, on entend et heureusement que les gens s'interrogent notamment ceux qui sont concernés par les tracés, qui seront impactés. Bien évidemment, mais plutôt que d'être le simple réceptacle de ces expressions, il est quand même plus important de pouvoir y apporter des réponses et rassurer les gens. Moi, il y a une chose sur laquelle je suis convaincu, depuis des années, que cela soit sur les modes de déplacement ou sur d'autres sujets d'intérêt public, c'est la juste indemnisation des gens qui sont impactés par des projets d'utilité publique. Dès lors qu'on accordera une juste indemnisation, on règlera déjà une partie du problème. Avant d'accorder une

juste indemnisation, il faut aussi et c'est ce qui va être le travail des mois qui viennent, afficher clairement maintenant le choix du tracé. On a vu dans les débats une expression de certains sur des choix préférentiels, et il va falloir que rapidement la puissance publique, les élus en charge de la gouvernance publique s'expriment clairement sur le choix de tracé et puissent identifier de façon très visuelle ce à quoi cela amènera dans les semaines, dans les mois qui viennent une fois que cela sera construit.

Voilà Monsieur le Président, mes Chers Collègues, les quelques remarques que je voulais apporter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues. Vous avez fait allusion tout à l'heure au SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), au schéma métropolitain de mobilité. A l'époque, le groupe des élus de bordelais socialistes s'était abstenu. Ce ne sera pas le cas sur cette délibération que nous voterons, malgré un certain nombre de réserves ou d'interrogations. Nous la voterons parce qu'effectivement, il y a un besoin. Effectivement, ce que nous avons fait depuis plusieurs années avec les LIANES, les LIANES +, les passages aux feux rouges sont insuffisants. Effectivement parce que je pense qu'il faut être inventif dans les différentes formes de mobilité, ne pas être obsédés sur le tramway et que le BHNS est une bonne solution, est une bonne option et qu'en plus cela peut aller assez vite.

Nous voterons cette délibération je l'ai dit en formulant des inquiétudes et un petit regret. Petit regret, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer plusieurs fois sur le barreau Gare-St-Jean – Victoire, on pense que le tramway aurait été plus utile vu l'intensité. Une vigilance sur les places de parking, le sort des commerçants, c'est ce que Michèle DELAUNAY a pu évoquer. Donc sur cette délibération, pas de souci de notre côté. En revanche, puisque Monsieur MANGON a ré-ouvert le débat sur l'extension du tramway jusqu'à Saint-Médard, juste pour vous rappeler, nous, quelles sont les priorités. L'aéroport, c'est bien parti. Nous ne savons pas s'il y aura la rentabilité, mais en tout cas en termes d'effet d'image, de dynamisme économique, c'est une vitrine indispensable. BHNS, c'est le cas avec cette délibération. Maintenant, pour nous, la priorité est vraiment le bouclage circulaire. On connaît les difficultés, on connaît la nécessité de complémentarité, mais si nous ne priorisons pas les choses et que nous avons tendance à continuer de tirer les lignes sans complémentarité dans tous les sens, je pense que nous n'avons pas une vision juste de la mobilité sur la Métropole. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur ce point, je voudrais quand même rappeler que la ligne D est en construction. Donc dans les priorités, ne l'oublions pas. Les travaux ont commencé. Et que deuxièmement, la nécessité de compléter le maillage actuel par une desserte circulaire avec le chemin de fer de ceinture ou d'autres liaisons, cet objectif est très clairement inscrit aussi dans le SDODM. Monsieur LABARDIN peut-être pour conclure ce débat qui a été peut-être un peu long, mais il le méritait.

M. Michel LABARDIN : Oui, quelques mots de conclusion provisoire. D'abord, moi je me réjouis de la vitalité de ce débat qui reflète bien ce qu'est l'esprit de la concertation avec les habitants, mais aussi entre nous pour échanger des arguments, des différences, voire des divergences, mais au final c'est l'intérêt général qui va prévaloir conformément au SDODM qui a été voté et à notre souci de mieux desservir l'ensemble des secteurs de l'agglomération et d'effectuer un vrai report modal qui permet l'augmentation de l'utilisation des transports collectifs. Un exemple, sur cette ligne BHNS, on estime aujourd'hui que cela fera 5000 véhicules en moins par jour, ce qui contribuera substantiellement à la qualité de vie dans notre Métropole et dans les secteurs traversés. Je voudrais réaffirmer avec force que nous sommes évidemment encore en amont

puisque nous sommes au début du processus et que la concertation qui est un dispositif permanent, certes cadré dans le temps d'un point de vue réglementaire, doit nous permettre d'intégrer les observations, les remarques, les critiques, de peaufiner le projet, de l'adapter et à la micro-échelle de pouvoir trouver des solutions qui sont amenées par les habitants. Et pour préciser à Pierre HURMIC, même s'il y a une concertation réglementaire, elle se poursuit tout au long du projet. Les études sont transmises. Un certain nombre de nos interlocuteurs dans les réunions publiques les ont demandés, les ont eus et dans la phase enquête publique, elles vont être toutes mises à disposition. D'une certaine manière, il y a toujours d'ailleurs un petit peu un temps de retard entre le bilan que nous faisons aujourd'hui et la nature de la poursuite des études et des réactions que nous avons enregistrées qui ont alimenté cette poursuite des études. Donc, la concertation est loin d'être achevée et l'enquête publique va permettre véritablement d'avoir un tour tout à fait exhaustif de ce qu'il faut désormais décider.

Sur la question de la ville praticable qu'évoquait Madame DELAUNAY, je crois que nous allons avoir une qualité de vie optimisée et une baisse de la circulation automobile. Il y a de la compensation du stationnement. L'évolution des secteurs réglementés aussi y contribue et moi je trouve que cette concertation, elle est assez classique. Beaucoup d'arguments et de controverses sont échangés pour commencer, ensuite la pédagogie fait son travail et j'ai remarqué que les habitants intégraient progressivement, à partir des enjeux stratégiques, une bonne compréhension de la lecture de leur territoire et de ce point de vue, les élus bordelais ont particulièrement été très actifs et je veux, à mon tour, les remercier qu'il s'agisse de Madame DESSERTINE, Madame KUZIEW, Madame TOUTON, Monsieur DAVID, Monsieur LOTHAIRE et j'en oublie probablement par rapport à ce qui a été évoqué. Je trouve qu'ils sont plutôt en bonne santé aujourd'hui, ils n'ont pas été crucifiés. Ils ont fait des actes de pédagogie extrêmement profitables et je pense que tout le monde va y gagner.

Je voudrais revenir sur la remarque de Vincent FELTESSE à l'instant pour ce qui est des axes bordelais notamment entre la Victoire et la Gare Saint-Jean. Je peux tout à fait entendre la remarque qui est faite sur le mode qu'il souhaitait. Un chiffre : depuis le Monument aux morts de Caudéran jusqu'à la Gare Saint-Jean, nous aurons 65 % de sites propres, c'est donc une situation tout à fait optimisée. Quant au bouclage circulaire qu'il appelle de ses vœux, comme nous, et qui est précisément au cœur des futures lignes du SDODM, rappelons qu'après le bouclage des cours, c'est le bouclage des boulevards qui va s'annoncer par une ligne qui en plus permettra de desserrer la situation du campus universitaire et notamment sur Talence et Gradignan et que, par ailleurs, les études et les réalisations à venir sur la rocade élargie et le BHNS extra-rocade reliant les principales zones d'activité d'emploi et d'habitat, vont largement contribuer à bonifier notre réseau, à faire un véritable réseau qui, c'est assez classique, commence par les fonctions radiales et se poursuit par les fonctions circulaires. Je crois que nous sommes dans un processus très vertueux et qu'il faut continuer à aller de l'avant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Permettez-moi d'ajouter à la liste des élus en bonne santé mon nom, si vous me le permettez parce que je me suis aussi beaucoup investi dans ces deux projets à la fois dans la ligne D avec Vincent FELTESSE en d'autres temps. Il nous a fallu beaucoup de ténacité pour faire en sorte que ce projet sorte malgré les inquiétudes qui se sont manifestées. Elles étaient légitimes à l'époque, mais enfin je vois qu'aujourd'hui, les choses avancent. Et puis aussi pour le BHNS, je ne reviens pas sur la cohérence de nos choix et sur la nécessité maintenant d'aller de l'avant.

Je mets aux voix ce projet de délibération qui marque l'arrêt du bilan de la concertation. Il y a bien un vote, Monsieur le Vice-président ? Oui. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Eh bien écoutez, je me réjouis de ce vote unanime. Et merci à tous les élus.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, nous pouvons reprendre l'ordre du jour initial avec l'affaire n°3 délégation de Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT

(n°3) Chantier de rénovation des ponts et écluses de Bacalan - Convention de groupement de commandes entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Approbation - Autorisation de signature

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, tout d'abord je voulais remercier Christophe DUPRAT de sa présentation très précise de cette délibération, mais ce n'est absolument pas là-dessus que je vais intervenir.

Je saisis le prétexte pour revenir sur le rapport très récent de la Cour des comptes, sur le Grand Port Maritime de Bordeaux qui a été publié le 8 mars 2016 si je ne m'abuse pas. Les personnes qui sont interpellées, entre guillemets, c'est plutôt du côté de Jean Pierre TURON qui siège ou de Virginie CALMELS qui est Vice-Présidente en charge de ce genre de dossier. Ce rapport de la Cour des comptes dit des choses que nous savons assez bien depuis des années : difficultés du Grand port éclaté entre sept sites, problèmes de statut du personnel et je ne reviens pas sur le débat qui a pu opposer certains avec les syndicats sur « Est-ce qu'il y a trop de personnel ou pas ? », coût insuffisamment compensé par l'État sur le dragage de l'estuaire, coût quasi-fatal, entre guillemets, pour le Grand Port de Bordeaux avec la décision prise par l'État en 2009 de mettre un terme au projet du terminal méthanier du Verdon. Mais surtout ce rapport est intéressant parce qu'il met en perspective les choses depuis quelques années et, malgré les efforts que nous avons pu faire les uns et les autres ; puisque ce rapport comprend, entre autres, le temps où j'étais Président de La Cub. Malgré les innombrables études qui ont été faites sur le Port de Bordeaux, nous continuons à avoir un problème stratégique majeur. Le Grand Port Maritime de Bordeaux est l'avant-dernier des grands ports de France. Nous représentons à peine 2 % du trafic national, si je me souviens bien et la progression en termes de tonnage est très faible même si la question des granulats a apporté un peu d'oxygène. Et je pense que nous avons quand même toujours devant nous ce problème stratégique de positionnement du Grand port qui peut être relayé par ailleurs sur : « Est-ce que c'est bien que cela reste dans le giron de l'État ou pas ? ». On a eu ce débat là-dessus. Sur un sujet qui a ses limites, on voit bien comment avec l'aéroport - la comparaison à ses limites j'en ai bien conscience - comment avec l'aéroport une stratégie a été mise en place depuis quelques années avec un vrai succès et comment sur le Grand Port Maritime de Bordeaux, nous continuons à être dans une difficulté relative et, en plus, il faut intégrer cela avec le fait que maintenant dans le cadre de la Grande région, la Rochelle fait aussi partie de la Grande région. Il y a une question de complémentarité voire de concurrence. Donc, je prenais prétexte de cette délibération non pas pour aller sur les écluses qui nous ont beaucoup occupés, il y a quelques années, mais pour qu'ici, en Conseil métropolitain, nous puissions un peu échanger sur cette question de stratégie économique malgré tout majeure pour la Métropole bordelaise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Oui, Monsieur FELTESSE, je ne siége pas au port, mais je siége à l'aéroport et je vous rejoins sur le fait que dans le cas de l'aéroport, nous avons une vraie stratégie qui est présentée par le management au Conseil de surveillance et nous y siégeons. Sur le port, je crois que les élus qui siègent au port vous diront la même chose que moi, c'est que, et vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre intervention, on a un problème c'est que le Port, comme vous le savez, est opéré par l'État. Et ce n'est pas quelque chose de facile aujourd'hui que d'arriver à obtenir de la part du Directeur du port et derrière de la tutelle de l'État, des évolutions stratégiques sur le port. En revanche, là où on peut être d'accord c'est qu'effectivement, on ne peut rester en l'état et c'est d'ailleurs dans cet esprit que des réunions régulières ont de plus en plus lieu entre la Métropole et Monsieur MASSON, Directeur du Port, sur un grand nombre de sujets opérationnels très précis avec un plan d'action, mais Alain JUPPÉ, Président de la Métropole et Maire de Bordeaux, a écrit à plusieurs reprises à Monsieur MASSON et force est de constater que, probablement par des réticences de l'État en termes d'investissement, et peut-être, je ne sais pas par une mauvaise visibilité en termes de stratégie, eh bien nous n'obtenons pas gain de cause dans un certain nombre de dossiers qui sont aujourd'hui aux mains du management du port. J'avoue que, dans votre question, il y a quand même un sujet qui, je crois malheureusement nous dépasse collectivement, mais qui est vraiment de savoir si le port a une vraie raison d'être dans le giron de l'État.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je partage l'analyse ou les inquiétudes de Vincent FELTESSE et la réponse de Virginie CALMELS. Le rapport de la Cour des Comptes est très clair là-dessus : le Grand Port Maritime de Bordeaux n'est pas un grand port. Il faut regarder les choses en face et nous avons plutôt tendance à reculer. Nous avons beaucoup de mal à faire bouger les choses. Ce ne sont pas les personnes qui sont en cause ici bien entendu, ce sont sans doute les structures. Le parallèle aéroport - port est assez instructif, en effet à l'aéroport, nous sommes partie prenante, nous sommes actionnaires, nous sommes entendus. Nous avons des relations étroites avec le Directeur. Nous avons même, les uns et les autres, Région, Chambre de commerce, Communauté enfin Métropole, manifesté notre intention de rester actionnaires de cet aéroport pour pouvoir continuer à suivre son développement. Avec le port, c'est tout à fait différent et j'ai beaucoup de mal à travailler avec cette institution sur des tas de sujets, sur d'abord ce qui se passe à l'intérieur de Bordeaux, aux Bassins à flot, par exemple, ou bien sur l'ensemble du territoire de la Métropole, sans parler du Verdon. On va continuer bien entendu, moi j'avais lancé une idée, il y a quelques mois, qui était de régionaliser ce port après tout, pour que le centre de décision soit plus proche du terrain. L'idée n'avait pas été reprise au bond par le Président du Conseil régional à l'époque, on va peut-être en reparler, mais je pense que ce serait peut-être une des solutions, peut-être pas la panacée, mais en tout cas j'ai bien conscience que le *statu quo* se marque par un recul progressif et une espèce d'étiollement de ce port qui pourrait être au contraire un atout formidable pour notre agglomération. Donc on va essayer de faire bouger les choses, cela dit sur la délibération elle-même, Monsieur TURON ?

M. Jean-Pierre TURON : La question du rapport de la Cour des comptes a été faite hier au Conseil de surveillance, il peut y avoir une lecture un peu moins sévère que celle qui est apparue à travers la presse, et autres, ça, c'est le premier point.

Deuxième point, je n'entrerai pas dans le débat, « Est-ce que c'est mieux que ce soit l'État ou la Région ? », mais il y a quand même une évidence lorsqu'on compare avec l'aéroport ou pas ou avec d'autres ports. Le problème premier du Port de Bordeaux, c'est que c'est un port de fond d'estuaire et qu'il est multi-sites. Et je crois qu'il faudra quand même par rapport à ces réalités géographiques peut être ne plus l'appeler le Grand Port, ça je le comprends bien, mais il a, je crois, parfaitement son utilité, mais il est piégé en effet par le fait du dragage et par le fait qu'il doit être multi-sites s'il veut remplir différentes fonctions. Et qu'il est dans cette réalité géographique très pesante, intéressante aussi pour l'agglomération, eh bien difficultés de dégager des axes très

clairs, parce qu'ou il rend service véritablement à l'agglomération et donc il fonctionne en estuaire avec ce que cela suppose ou comme la tentation a été faite depuis trente ans, de reporter sur le Verdon avec les difficultés multiples qu'il y a eu constamment parce qu'il n'y a pas un hinterland industriel ou véritablement économique sur le Verdon. Et donc ces aspects totalement bâtards, on va dire, sont une problématique qu'il est difficile de concilier. Or, le port a, mais peut-être qu'il y a d'autres fonctions urbaines qu'il pourrait remplir et là je sais que certains nombres sont convaincus qu'il y a d'autres fonctions urbaines qu'il pourrait remplir, mais je crois que cette réalité-là, il faut en avoir pleinement conscience. On ne peut pas le comparer à La Rochelle qui est en bord de l'océan ou d'autres. Et donc les fonctions qu'on va pouvoir donner au fleuve dépendront de ce que pourra faire le port. Voilà c'est cette réalité-là, mais par contre les relations entre les élus locaux et, en effet, la Direction du port ce n'est pas forcément toujours facile et c'est peut-être là que se pose le problème, la présence de l'État peut-être trop forte par rapport à une autre vision qu'on pourrait avoir, mais ce n'est pas s'imaginer que ça puisse atteindre des tonnages faramineux, c'est le problème des fonctions qu'il peut remplir. Et je crois qu'actuellement, il en remplit une qui n'était peut-être pas prévue au programme au départ ne serait-ce que de savoir par rapport aux croisières, ce qui est un élément extrêmement important.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, je partage évidemment toutes ces réserves. Sur les croisières, on ne peut pas dire que l'idée soit venue du port. Et effectivement, c'est quelque chose qui se développe, que le port accueille, mais l'initiative elle vient d'ailleurs. Je comprends bien tout ça, je sais bien que nous sommes un port multi-sites, que nous sommes un port de fond d'estuaire, mais enfin il y a quand même un avant-port, et notre échec à développer cet avant-port est quand même retentissant. Alors nous avons évidemment oublié un élément essentiel, c'est que pour arriver au Verdon, il faut une route et une ligne de chemin de fer qui conviennent. La ligne de chemin de fer s'est un peu améliorée, la route pas du tout. La question de l'hinterland existe peut-être, mais La Rochelle n'a pas un hinterland beaucoup plus développé que le nôtre. Alors certes, La Rochelle est sur l'océan en direct, mais la question de l'hinterland se pose à peu près dans les mêmes termes. Bref, Il faut absolument que nous essayions de bouger là-dessus. Je le répète, je ne veux pas mettre les personnes en cause, mais il faut chaque fois taper du poing sur la table pour avoir une information ne serait-ce qu'une information un peu précise sur ce qui s'y passe et vous en êtes témoin d'ailleurs mon cher collègue, vous le voyez bien. Donc ça, ce n'est pas acceptable. Bon je reviens à notre délibération, il n'y a pas d'opposition, je pense là-dessus ? Pas d'abstention non plus ? Merci.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Alors nous passons à la délégation de Monsieur BOBET. Je rappelle que l'affaire n°18 n'étant plus dégroupée donc on l'a votée tout à l'heure et on passe à l'affaire n°19.

M. BOBET

(n°19) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Mise en vente de 63 logements collectifs locatifs de la résidence Delacroix située allée Eugène Delacroix - Accord sur le maintien de la garantie

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues, le Conseil municipal de Bordeaux d'octobre dernier a consenti à l'unanimité à la vente de ces 63 logements sociaux dans le quartier Belcier. Les arguments invoqués pour justifier ce type d'opération sont toujours les mêmes : l'encouragement d'un côté du parcours résidentiel des locataires de logements sociaux et la nécessité, par ailleurs, de constituer de la trésorerie, pour permettre aux bailleurs sociaux de poursuivre leurs efforts de construction. Ce dernier argument prend d'autant plus de force que l'État s'est désengagé du financement du nouveau Fond national des aides à la pierre qui trouvera sa source dans des prélèvements renforcés sur les bailleurs sociaux, ce sont donc les loyers des logements sociaux voire leurs ventes qui financeront les futurs logements sociaux. Quant au premier des arguments, nous n'avons rien contre l'accès à la propriété des ménages modestes, mais nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'en 2013, seulement 8 000 des 40 000 logements sociaux mis en vente ont été vendus à des particuliers dont seulement 36% à des locataires occupant déjà les lieux ; d'heureux propriétaires qui reviennent bien souvent vers la collectivité lorsqu'ils se retrouvent dans l'incapacité de financer les lourds travaux pour lesquels ils sont confrontés. Nous avons vu ce qu'il en était par exemple dans la résidence sociale de la Boétie à Lormont dont les appartements ont été vendus à leurs locataires. Dix ans après leur vente, la puissance publique a dû déboursier près d'un million d'euros pour financer les lourds travaux évidemment hors de portée des revenus des habitants qui même devenus propriétaires n'en sont pas moins restés modestes. Cette volonté de vendre du parc social est donc pour nous un mirage, mais elle est surtout parfaitement anormale dans une commune qui plafonne à 17% de logements sociaux et pour qui le respect des obligations légales en la matière semble être un objectif bien inatteignable. Dans ces conditions, rien ne peut justifier pour nous de se séparer de ces biens communs que sont les logements sociaux. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, nous avons là une divergence de fond. Nous pensons que favoriser l'accès à la propriété des foyers qui vivent dans ces logements collectifs locatifs est une bonne chose. C'est une aspiration des Françaises et des Français que d'accéder à la propriété. C'est une sorte de réassurance aussi dans le déroulement de leur vie. Nous le faisons dans un cadre extrêmement strict, comme l'a rappelé Monsieur BOBET, avec des garanties, des garde-fous divers et variés, et sur des effectifs qui sont évidemment très limités par rapport à l'importance du parc social sur l'agglomération et même sur la Ville de Bordeaux. Donc j'enregistre le vote négatif du groupe communiste. Monsieur Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : À titre personnel, je vous signale qu'il y a une proposition qui a été mise en débat, il y a plusieurs années, pas qu'ici d'ailleurs, y compris sur la région parisienne, qu'on pouvait trouver une solution, mais qui est à débattre, qui est à réfléchir, c'est que par exemple les gens habitant ces appartements, ces logis, puissent au bout d'un certain temps, 20 ans par exemple, bénéficier de loyers gratuits. Ce serait peut-être à débattre, à réfléchir, une solution beaucoup plus acceptable socialement pour à la fois les gens concernés et la collectivité devant défendre et développer le logement social. C'est une idée.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une idée, je ne suis pas sûr de la saisir comme ça directement au bond parce que prenons l'exemple du Grand parc où il y a une très longue longévité des habitants, je pense qu'à ce moment-là, il n'y aurait plus de loyer au Grand parc et comment les bailleurs gèrent-ils leur patrimoine ? C'est un peu difficile. Mais enfin toutes les idées peuvent être examinées. Donc j'y reviens. Vote contre du groupe communiste. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ou abstentions ? Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. Franck RAYNAL : Affaire suivante toujours Monsieur BOBET, n°31.

M. BOBET

(n°31) Fiscalité directe locale

Exercice 2016

Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Décision

M. Patrick BOBET présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Deux ou trois remarques avant d'ouvrir le débat. D'abord, comme l'a rappelé Patrick BOBET, le taux de cette taxe n'a pas bougé depuis 11 ans. Deuxièmement, il faut resituer cette progression de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dans son contexte. D'abord, je vous rappelle que nous sommes parvenus à nous remettre en conformité avec les textes s'agissant de la compétence propreté. Ça fait longtemps que la Chambre Régionale des Comptes nous rappelle que c'est une compétence communautaire, aujourd'hui métropolitaine et donc ce transfert a été opéré dans le cadre de la métropolisation, c'est déjà un progrès important.

Deuxièmement, je voudrais que Dominique ALACALA nous en redonne quelques grands principes ou quelques grands objectifs, nous avons adopté un plan déchets, je vous le rappelle en mai 2015, c'est un plan ambitieux. 21 actions, 33 millions d'euros, 27 en investissement, 6 en fonctionnement avec un objectif : nous rapprocher du zéro gaspillage et du zéro déchet parce que nous avons signé la charte des villes à 0 déchet et il y a encore des progrès à faire.

Troisième élément, comme cela a été dit, nous allons tester la mise en place de la facturation incitative, la collecte incitative. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, les redevables sont taxés en fonction de la valeur locative de leurs biens, ce qui veut dire qu'une personne seule qui est dans une très grande maison et qui produit très peu de déchets paie beaucoup parce que la valeur locative de sa maison est élevée, alors qu'une famille nombreuse dans un petit appartement qui produit, par définition, plus de déchets, paiera moins proportionnellement. Si on passe à la facturation incitative, ça va entraîner des transferts de charges. Les uns vont payer plus et les autres moins, avec des effets sociaux qu'il faut bien mesurer. Et c'est la raison pour laquelle nous

avons décidé d'expérimenter cette collecte incitative dans trois communes volontaires en 2017 pour essayer de voir les résultats que cela donne.

Enfin dernière remarque, vous avez vu que le taux d'augmentation varie selon la fréquence, sur la fréquence 5 + 1, nous avons un taux plus élevé, un taux d'augmentation plus élevé ce qui paraît logique. Je voudrais dire que le Maire de Bordeaux a envisagé ça avec peu d'enthousiasme et il a même, pendant un certain temps, fait de la résistance sur ce point, mais à partir du moment où l'on passe en 5 + 1 et où on a une amélioration de la propreté dans le centre-ville, j'ai pensé que c'était acceptable. Je rappelle que ça fait une hausse moyenne de cotisations par an de 38 euros. C'est certes une somme qui n'est pas négligeable, mais quand même qu'il faut un peu relativiser. En revanche, les taux de progression seront moindres pour les fréquences 2+1 et 1+1. Je sais que beaucoup de Maires souhaiteraient passer à 1 + 1 puisque le taux est inférieur – 7,18 au lieu de 8,69 - le problème, c'est que la perte de recettes quand on passe de 2+1 à 1+1 n'est pas compensée par la baisse des coûts parce qu'il y a des coûts fixes dans la collecte qui font qu'au total ça surcharge le budget de la collecte. C'est la raison pour laquelle pour l'instant, nous en sommes à la proposition qui vous est faite. Voilà donc qui souhaite intervenir sur ce dossier ?
Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, une hausse de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères aggraverait encore le budget des familles déjà pénalisés par l'austérité mise en œuvre par les gouvernements successifs depuis 10 ans. Notre groupe a été à l'initiative du gel de cette taxe. Après dialogue inter-groupes, la mandature précédente permettait ce consensus politique. La nouvelle majorité de la Métropole impose une augmentation sur les zones de collecte en lien avec le type de fréquence. Cette hausse peut paraître légère pour certains élus, mais ce sont encore les usagers qui supporteront les hausses de tarifs. Ce sujet devrait susciter un long débat sur les diverses responsabilités qui entrent en jeu pour déterminer le coût complet de collecte et du traitement des déchets. Les usagers ne sont pas récompensés à la hauteur de leur investissement écologiquement responsable. S'ils participent au tri sélectif, au compostage, ils subissent la suppression du lavage des bacs par restriction budgétaire dite « économique communautaire ». Et dans certaines communes, ils ont vu la fréquence du ramassage réduite. C'est d'autant plus injuste que la question des véritables producteurs de déchets importants n'est pas abordée. En effet, chercher à réduire à la source la quantité et la nocivité des déchets est nécessaire, or leur participation financière de ces producteurs à la hauteur nécessaire hors pression des lobbys éviterait un transfert du coût vers les usagers. Par exemple, moduler les contributions financières des industriels aux éco-organismes chargés du prélèvement et de son usage, en fonction des critères d'éco-conception. La taxation des emballages ménagers et autres doit être plus contraignante pour développer de nouveaux modes de conception et de production. Axer la recherche sur le développement de produits de substitution qui soient source d'une production moindre de déchets et prenant en compte la fin de vie de chaque produit : recyclage, valorisation par exemple. Certes la loi sur le Grenelle 1 portant sur les déchets a amorcé une avancée, mais force est de constater que des progrès importants peuvent et doivent être faits avec la volonté nécessaire des gouvernements. Il est possible d'épargner le budget des ménages, mais il faut pour cela s'opposer fermement au puissant lobby de l'industrie dans ce domaine. Monsieur le Président, notre Métropole a un programme local de prévention de déchets ménagers et assimilés, sérieux et important dans ses objectifs aussi. Afin que leur traitement ait un budget alimenté par des aides proportionnelles à l'investissement qualitatif nécessaire, il faut s'employer à trouver des financements en priorité du côté des industriels. Ceci étant dit, notre groupe votera contre cette augmentation de la TEOM.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOUTHEAU ?

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Monsieur le Président, Chers Collègues, hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'est pas très populaire de se prononcer pour une hausse des taux de la fiscalité et on le voit dans les réactions. Pour autant, il est essentiel de financer le déficit grandissant du budget annexe et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme vous l'avez précisé n'a pas été modifiée depuis plus de 10 ans. Nous payons au sens strict un immobilisme depuis 10 ans. La hausse des tarifs bordelais vient rétablir un équilibre entre le volume collecté et traité d'une part, et pour le nombre de passages d'autre part. Nous voterons cette hausse des taux, car elle n'est ni inéquitable, elle tient compte de la fréquence de passage, et elle rétablit une juste contribution au coût fixe de traitement et de collecte, hors collecte en porte à porte. C'est-à-dire en apport volontaire. Elle n'est pas anti écologique, les évolutions en matière de collecte et de tri vont vers l'apport volontaire surtout en milieu dense et urbain. Donc il convient de dégager des marges financières pour permettre ces apports volontaires dans l'hyper-centre où le problème est aigu, et nous serons attentifs aux investissements, aux communications, à l'innovation et à la pédagogie en ce sens. Nous attirons cependant votre attention sur la nécessité d'une véritable action collective innovante et efficace en direction des restaurants et des magasins. Nous souhaitons plus d'actions vers le traitement des bio-déchets et voilà, j'ai terminé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame FERREIRA ?

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, Chers Collègues, la délibération qui est présentée aujourd'hui propose effectivement d'augmenter la TEOM dans un double but, cela a été rappelé. D'abord prévoir le financement de la politique déchets, politique qui souhaite la réduction du volume des déchets et qui aborde la mise en place future d'une TEOM incitative. Et puis réduire la subvention d'équilibre pour le budget annexe déchets, passant ainsi d'une subvention de 9,65 millions d'euros à 4,18 et donc nous attendons un produit supplémentaire de 5,5 de millions.

À ce sujet, Monsieur le Vice-président, je me permets de rappeler quelques éléments qui ont déjà été évoqués en bureau et également en commission à ce sujet. Le plan déchets a été adopté et va nécessiter des investissements pour le mener à bien, Monsieur le Président vous l'avez rappelé, 33 millions d'euros dont 6,5 ont été inscrits à l'exercice 2016, et ces investissements, il va bien falloir trouver un moyen de les financer. Et avec une taxe inchangée depuis 11 ans, je rejoins ce que vient de dire Madame BOUTHEAU, on peut comprendre la nécessité de revoir les taux. Cependant la volonté de tendre vers une plus grande équité en réduisant les taux de TEOM entre les fréquences de collecte 2 et 3 a été également fortement discutée en bureau. Alors les raisons techniques de cette répartition sont connues, vous les avez rappelées, la partie la plus importante des charges concerne la pré-collecte, et ne concerne pas directement le porte-à-porte d'une part. Et d'autre part, les charges fixes entre la fréquence 3 et la fréquence 2 n'entraînent pas une grosse différence, ce qui justifierait la réduction de l'écart. Monsieur le Maire de Bordeaux, vous venez de dire qu'en tant que Maire, vous avez eu un peu de mal à admettre cette augmentation de quasiment 13% pour ce qui concerne votre ville, mais que finalement vous l'avez acceptée parce que ça apportait, avec une augmentation de la fréquence, un service supplémentaire rendu aux habitants de votre ville. Et je comprends votre réaction parce que si des raisons techniques sont tout à fait compréhensibles, je pense qu'il est très important de rappeler que nous devons prendre ici une décision à la fois politique et symbolique pour nos concitoyens. Et si le Maire de Bordeaux a du mal à suivre, je pense qu'il va être très difficile d'expliquer à nos concitoyens que pour des raisons de charges fixes, l'augmentation est plus forte - 8,63% - pour un service rendu moindre - une fréquence à 2 - alors que pour un service plus important - fréquence à 3 - lui ne connaît qu'une « augmentation de 5,25% ». Ce n'est pas le prix réel payé par les usagers qui est en cause, qui est certes discutable, mais qui n'est pas énorme à l'année, mais c'est le message que nous leur envoyons. Message peu lisible pour tous les habitants des villes qui ont fait le choix d'être particulièrement attentifs à la fréquence des collectes, qui font donc un effort supplémentaire - du moins on peut l'espérer - et qui voient leur taxe augmenter, ce qui peut arriver, mais plus que les

autres. Et je trouve vraiment dommage, Monsieur le Vice-président que, malgré les remarques qui ont été faites à ce sujet en bureau et en commission, vous n'avez pas fait une autre proposition sur la pondération de cette part variable de la TEOM.

Et l'autre regret c'était effectivement, mais vous l'avez rappelé Monsieur le Président, que plusieurs maires se sont montrés volontaires pour passer à la fréquence 2 et veulent être entendus et souhaitent y passer dorénavant.

Il paraît en effet essentiel de rappeler un de nos objectifs politiques, la réduction de 10% des ordures ménagères par habitant entre 2011 et 2020, sachant que nous voulons tous tendre vers l'idéal de 0 déchet. Cet objectif doit s'accompagner de mesures incitatives et je voudrais ici saluer l'expérimentation prévue sur les 3 communes à partir de l'année prochaine, permettant de vérifier la pertinence de la mise en place éventuelle d'une taxe en fonction du volume réel des déchets collectés.

Mais à ce sujet, Monsieur le Vice-président, je voudrais soulever deux points.

Premier point, celui de la communication ; communication qu'il faut certainement renouveler en ce qui concerne le tri lui-même, mais communication qu'il faut à tout prix amplifier pour cette expérimentation. Vous savez effectivement que les premiers puçages, c'est-à-dire les premières mises en place de puces sur les containers, ont créé de fortes confusions chez les habitants concernés, tout simplement parce que ces habitants n'étaient pas au courant et que la commune concernée n'a pas pu communiquer au préalable puisque cette commune, même si elle savait bien évidemment qu'elle était expérimentatrice, elle n'était pas informée du début des opérations. Je prends pour preuve par exemple la commune de Martignas. Il faut vraiment expliquer aux gens ce que l'on est en train de faire et pourquoi on est en train de le faire. Changer les mentalités pour atteindre nos objectifs prend du temps et sur ce point la forme n'est pas moins importante que le fond.

Deuxième et dernier point que je voudrais soulever, Monsieur le Vice-président, la question de notre politique déchets à plus long terme. L'objectif est fixé, mais les moyens d'y parvenir sont-ils véritablement déterminés ? Nous voyons que l'augmentation proposée ne servira qu'à réduire la subvention d'équilibre et non à la supprimer et cette année et les années à venir. Or le montant du Plan déchets est estimé à 33 millions, si l'on doit passer sur une généralisation de la taxe incitative combien est-ce que cela va coûter ? Donc la question est de savoir si l'augmentation proposée sera suffisante sur l'ensemble du mandat ? La question est de savoir quelle est notre volonté de financement sur ce service public ? Est-ce que nous cherchons l'équilibre financier ou est-ce que nous acceptons, en tant que pouvoir public, que ce service soit naturellement déficitaire ? Et si c'est ce choix que nous faisons, jusqu'à quel point acceptons nous de l'abonder ? Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'avais cru comprendre, au début de votre intervention, ma Chère Collègue, que vous compreniez bien qu'on ne peut pas creuser indéfiniment le déficit du budget annexe donc c'est une façon de répondre à la question finale que vous vous posez.

Par ailleurs, les mécanismes de calculs de cette taxe sont quand même extrêmement compliqués, enfin pas dans le principe, mais dans l'application. Quand on compare 2+1 et 1+1, vous avez des communes à 2+1 dont l'augmentation moyenne de cotisations par an sera inférieure à l'augmentation de communes en 1+1. Par exemple à Artigues, je vois 17 euros par an qui est en 2+1, 3, Ambès est à 1 + 1, 2 au contrat 19. Tout ça est lié à la valeur locative moyenne, puisque les comparaisons sont faites sur des valeurs locatives moyennes. Vous voyez que c'est très compliqué de savoir qui est pénalisé ou pas pénalisé. Les montants, je le répète, ne sont pas négligeables, je comprends parfaitement que pour quelqu'un qui est au chômage ou qui a une petite retraite, 18 euros ou 20 euros, c'est une somme, mais il faut quand même le relativiser. J'ai

plusieurs demandes d'intervention, Monsieur COLOMBIER qui est contre toute augmentation d'impôt pour l'augmentation des dépenses et la réduction des recettes, c'est un peu ça non ?

M. Jacques COLOMBIER : Laissez-moi m'exprimer Monsieur le Président, je connais votre humour, à froid. Cette délibération donc touche la fiscalité directe locale et fixe l'augmentation du taux d'enlèvement des ordures ménagères, selon le niveau de service rendu, nous est-il précisé. Le produit de la taxe pour 2016 est donc prévu à 91 millions d'euros à la louche. En 2015, il était donc de 83 millions et quelques millions, soit 75% des recettes de fonctionnement, 14,3 millions pour la subvention d'équilibre et 8,6 millions de participations diverses et de subventions d'organismes extérieurs. Pour des raisons en fait techniques, vous justifiez cette augmentation, mais l'augmentation sera en fait plus forte, en effet pour moins de services, vous le précisez tout à l'heure, c'est vrai que les calculs sont complexes, du 2+1 l'augmentation sera inférieure par rapport à 1+1. J'avoue qu'une vache n'y retrouverait pas son veau. Vous nous proposez donc une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative pour faire baisser la quantité des déchets produits par les habitants de la Métropole. 0 déchet, la vision est belle, je ne sais si elle est vraiment réaliste. Trois communes doivent expérimenter cette nouvelle tarification incitative en 2017, eh bien attendons le résultat de cette expérimentation, et de voir si l'incitation est réelle et produit ses effets et attendons donc une année de plus. On a attendu 11 ans avant d'augmenter cette taxe, eh bien selon les prévisions et les savants calculs, elle serait cette augmentation, ainsi que vous la prévoyez, entre 1,71 et 12,40% selon les services rendus. Mais je rappelle, là encore, augmentation après les parkings, après la fiscalité, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, bien des économies je vous le rappelle, Monsieur le Président, peuvent être réalisées dans bien des domaines prioritaires et des domaines non prioritaires encore plus. Eh bien la mutualisation, vous nous l'avez dit, doit amener un certain nombre de celles-ci. Vous nous l'avez dit et redit depuis des mois, alors voyons, attendons encore une année, et arrêtons cette augmentation permanente. Je voterai bien sûr, en effet, contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez aussi le sens de l'humour parce que « augmentation permanente » alors qu'il ne s'est rien passé pendant 11 ans, c'est une curieuse façon de présenter les choses. Monsieur HURMIC ?

M. Jacques COLOMBIER : Je parlais de la fiscalité en général, vous le savez.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je veux rappeler ici, l'hostilité résolue de notre groupe au maintien de la multiplicité des fréquences des collectes d'ordures ménagères. Comment peut-on, dans un même temps, appeler nos concitoyens à réduire leur production de déchets et en même temps leur offrir un service avec, voire pour le centre-ville de Bordeaux, une fréquence quotidienne de collecte des ordures ménagères. Je l'entends l'argument qui a été évoqué consistant à dire « Si on réduit la fréquence, cela se traduit par des pertes importantes pour notre budget ordures », mais permettez-moi de qualifier cet argument, ou en tout cas cette vision, de vision comptable et court termiste du problème des déchets. Il est certain que réduire la production des déchets à court terme ne va pas rapporter des recettes supplémentaires, peut-être cela va nous coûter de l'argent, effectivement. Mais c'est quand même un objectif à long terme que nous nous sommes nous-mêmes assignés. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, que nous avons signé ou approuvé l'appel à projets « 0 gaspillage, 0 déchet », comment va-t-on y arriver si on continue à inciter nos concitoyens à produire toujours davantage de déchets ? Je pense à cet égard que le plan déchets que nous avons adopté en 2015... je pense que c'était avant qu'on s'inscrive dans la dynamique d'ailleurs « 0 gaspillage, 0 déchet », il a pour ambition fort modeste de réduire de 10% les ordures ménagères par habitant entre 2011 et 2020. 10 %, mettons ça en parallèle avec l'objectif « 0 gaspillage, 0 déchet » et reconnaissez, Monsieur le

Président, qu'il y a quand même un hiatus entre nos objectifs affichés et la réalité du terrain qui se heurte, vous l'avez rappelé, à ces impératifs comptables court termistes.

Dernier mot, la redevance incitative, on va l'expérimenter. Vous avez raison de dire que ce n'est pas la panacée, il y a quelques effets pervers, notamment sociaux effectivement, il faut le rappeler ici, mais accélérons le processus, elle est expérimentée depuis longtemps ailleurs, certaines communes ont déjà trouvé les moyens également de lutter contre ces effets pervers, passons nous aussi à la vitesse supérieure. N'attendons pas 2017, n'attendons pas de ville et un quartier de ville pour l'expérimenter, nous vous demandons d'accélérer tout ce qui ira en faveur du respect de l'objectif que nous avons partagé, à savoir le projet « 0 gaspillage, 0 déchet », merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a des moments où l'esprit de système quand même aboutit à des conclusions tout à fait aberrantes. Je le répète, la collecte des ordures ménagères dans l'hyper centre de Bordeaux ne donnera pas lieu à la même fréquence que celle... pour choisir une commune qui ne m'en voudra pas à Saint-Aubin-de-Médoc. C'est absurde de poser le problème en ces termes, absurde. Ce n'est pas une question d'économies, c'est une question de propreté. On va dire aux habitants du centre de Bordeaux que la collecte va se faire deux fois par semaine 1+1. On verra ce que ça donne dans la propreté de la ville, enfin c'est absurde d'avoir un tel esprit de système. J'ai évoqué le problème de coût en comparant 3 et 2, mais il y a des hyper-centres où naturellement il faut une fréquence plus élevée, ça me paraît tomber sous le sens. Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Ce n'est pas tant le montant de la taxe, que son principe que nous dénonçons et qui fera que nous ne voterons pas dans ce sens. En effet le volume des déchets, comme cela a d'ailleurs été dit, est beaucoup plus décisif que le nombre des collectes et il y a de nombreux habitants du centre-ville qui sortent une poubelle très peu pleine et qui, au contraire, vont subir une augmentation de taxe. C'est surtout le côté pédagogique qui est complètement non vérifié, non soutenu. Et, en effet, il faut tout faire pour essayer d'obtenir que les riverains, que les habitants de ville ou de périphéries soient amenés à réduire massivement leurs déchets. On doit constater et cela on ne peut pas le discuter que les habitants de centre-ville ont moins de possibilités d'éliminer des déchets en particulier des déchets fermentescibles que des habitants de la périphérie, tout simplement parce qu'ils ont moins de jardins et quelquefois pas du tout. Je dois saluer à cette occasion, l'initiative qui avait eu Vincent FELTESSE de distribuer des composteurs individuels aux habitants qui avaient un lopin de jardin dans lequel ils puissent l'installer. Est-ce que nous ne devrions pas, nous aussi, réfléchir à des possibilités de compostage collectif dans nos parcs et jardins publics ? Ce serait bon pour ces jardins et ce serait bon bien sûr pour le volume des déchets inutiles non écologiquement réutilisés dans la ville. Ça existe, mais c'est vraiment peu accessible, vous nous direz où c'est. J'habite à côté du jardin public, il n'y a aucune possibilité de cette sorte alors que ce serait très bienvenu. Donc je le répète, c'est sur le principe de cette taxe que nous nous élevons et je crois qu'il faut faire véritablement un effort parce que l'intérêt collectif de nos villes, de nos habitants et bien sûr de tout notre territoire, c'est la limitation des déchets et ici cet objectif n'est pas porté. Je pense qu'il ne faut pas faire, en effet, mauvaise utilisation de la COP21, déclarer des grands principes et quand une solution concrète doit être avancée, se dérober. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT ?

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Madame DELAUNAY vient de dire qu'il fallait faire un effort, les habitants de Saint-Aubin le feront puisque c'est eux qui ont l'augmentation la plus importante pour la collecte la moins importante. Ceci étant dit, à un moment donné, il faut aussi accompagner ce plan qui consiste à réduire les déchets. C'est

pour ça que nous sommes tout à fait favorables à l'expérimentation de la collecte incitative et nous y participerons et je dois dire que les relations avec les services de Bordeaux Métropole sur ce sujet ont été bien clarifiées depuis quelques jours. Nous avons aussi distribué 600 composteurs avec l'opération de Bordeaux Métropole, ce qui veut dire que sur 2 500 logements, 600 composteurs ont été distribués, ce qui fait un taux d'équipement important. Et on voit bien aujourd'hui nos concitoyens ne sortant plus même en 1+1 les poubelles à chaque fois parce qu'il y a effectivement une réduction des déchets. À un moment donné, depuis 11 ans le tarif est resté le même, si l'on veut aller un petit peu plus loin en proposant notre plan déchets et avoir un service de qualité, parce que nous avons un service de qualité, le service aujourd'hui rendu par Bordeaux Métropole est un service de qualité et ça nécessite, à un moment donné, une augmentation certes de 38 euros, ce qui étalé sur 10 ans ne faisait que 3 euros et quelques par an, mais surtout parce qu'on a remis 600 composteurs aux habitants qui n'ont pas eu à les payer. Et un composteur, ça coûte aussi un peu d'argent ça veut dire qu'il y a 600 familles qui ont eu l'occasion d'en avoir un et on peut encore en distribuer d'autres, ce qui veut dire aussi qu'il y a des choses qui peuvent être aussi intéressantes par Bordeaux Métropole et qui ne sont pas payantes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, nous avons des situations très différentes; Saint-Aubin n'est pas Bordeaux et réciproquement. À Bordeaux, les gens dans la plus grande partie du centre-ville n'ont pas de place pour garder la poubelle, alors je ne sais pas où ils vont mettre le composteur. Dans la rue peut être à côté de la poubelle ? Vous voyez qu'il faut distinguer selon les territoires.
Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Il n'était pas tellement prévu que j'intervienne, mais le débat m'y oblige, parce qu'il me semble qu'il y a d'ailleurs des pleurs aux larmes très rentrées, tout le monde dit « Oui c'est vrai, c'est une augmentation qui va peser sur les plus humbles », mais quand même... Là, c'est la larme qui tombe et puis, tout d'un coup, elle re-rentre dans l'œil « Oui, mais quand même, ce n'est que 28-30... » et puis ça fait 11 ans qu'on n'a pas augmenté, et pendant 11 ans je n'ai entendu personne ici hurler parce qu'on n'augmentait pas la TEOM. Notre gestion se faisait dans les meilleures conditions possible. Mais le problème c'est, redites-le que c'est dans le cadre de la réduction des dépenses publiques que vous vous sentez obligés de vous en prendre toujours au portefeuille des ménages et pas ailleurs.

Et le deuxième aspect qui me fait intervenir avec autant de force, c'est qu'il me semble que nous sommes dans une bascule. Nous étions avec - et nous sommes toujours aujourd'hui - avec la TEOM sur une démarche de solidarité, c'est ça la TEOM. Et là, on va passer à des mesures individualistes avec la taxe incitative. C'est un chamboulement sociétal. Je sais qu'il plait à certains, qui croient qu'à partir de là, écologiquement on va régler le problème. Je le dis de suite quand on oppose social et écologie, c'est les deux qui perdent, ce sont les deux qui perdent. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Madame AJON** ?

Mme Emmanuelle AJON : **Monsieur le Président**, pour compléter les propos de **Madame DELAUNAY** rappeler que les élus socialistes bordelais voteront contre cette délibération pour 3 raisons.

Parce que cette taxe est injuste pour les Bordelais qui ne sont pas plus producteurs de déchets que les autres habitants de la Métropole.

Parce que cette fiscalité est non incitative et non pédagogique, en particulier pour les Bordelais qui ont 6 jours de collecte et donc nous ne les amenons pas à réduire leurs déchets avec ce mode de fonctionnement, mais nous répondons à la non adaptation de la collecte au centre-ville, à sa

particularité économique et à sa particularité urbaine qui n'ont pas été anticipées, ni par la ville, ni par la Métropole. Je vous rappelle qu'il y a d'autres solutions, que d'autres centres-villes ont trouvé autre chose comme collecte comme Barcelone, je vous invite à vous y déplacer.

De plus, cette fiscalité ne répond pas au principe du « pollueur payeur », mais elle est à l'inverse donc c'est pour tous ces principes que les élus bordelais voteront contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si on augmente la taxe à la mesure des déchets, c'est bien le pollueur qui paie. Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Je serai très court, Monsieur le Président. Depuis que je suis élu ici en 2001, on a évoqué régulièrement ce sujet des déchets, même une fois, si vous vous rappelez, je vous avais offert des petits sachets de compost qui venaient de mon composteur personnel donc le débat n'est pas nouveau. Simplement, il y a deux points, je pense et il y a un point aujourd'hui qui n'a pas été évoqué, c'est l'incinération. Mais le problème que nous avons aujourd'hui, ce n'est pas tant le fait, pendant 10 ans, de ne pas avoir augmenté, c'est qu'en fait notre système d'élimination des déchets, il est capé, il est basé sur l'exutoire. Nous sommes en surcapacité d'incinération. Nous avons des contrats qui nous lient et nous sommes pieds et mains liés. Comment voulez-vous que l'on mène... parce qu'aujourd'hui, ce que l'on a, c'est les 10-15 ans de retard que l'on a sur la réduction des déchets. C'est très difficile de vouloir réduire de façon très volontariste la production des déchets quand, par ailleurs, vous êtes obligés par des contrats d'alimenter des incinérateurs. Donc toute notre politique, notre problème vient de là depuis des années et là, aujourd'hui, on est un peu au bout du bout donc je pense qu'il faudra un jour... on ne peut pas vouloir réduire les déchets à la source si on ne remet pas en cause la politique de l'exutoire. Donc on est là entre le marteau et l'enclume. C'est pour ça que ça ne peut pas fonctionner. Alors bien sûr il y a Bordeaux, il y a Saint-Aubin, il y a des cas différents, on ne peut pas avoir le même compostage à Bordeaux, en centre-ville qu'à Saint-Aubin ou ailleurs. Mais le problème il n'est pas là, il faut adapter bien sûr des problèmes d'élimination suivant le mode d'habitat, mais en même temps, si on ne remet pas en cause notre mode d'élimination où c'est le tout incinération qui domine, eh bien on restera comme on est avec, de temps en temps, des problèmes de propreté et d'autres problèmes. Donc la redevance incitative, c'est une bonne chose, ce n'est pas l'individualisme, Max c'est la responsabilisation c'est tout à fait différent, et surtout quand la redevance incitative, elle n'est pas totale. Il y a une partie fixe et il y a une partie de responsabilisation. Il y a une ville en France qui l'a mise en œuvre, on est allé voir son tramway, mais on pourrait y aller aussi, je l'avais proposé, voir son système c'est Besançon, puisque Besançon est la seule ville en France qui a mis en place la redevance incitative. Ils ont eu beaucoup de courage politique, mais ça marche très bien aujourd'hui et je vous assure qu'ils ne reviendraient pas en arrière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avec un effet de contagion, il faut dire, assez limité jusqu'à présent. Il faut quand même avoir l'esprit bizarrement tourné pour s'imaginer que nous incitons à augmenter la production de déchets pour utiliser les capacités de notre usine d'incinération. Ça, c'est vraiment un mode de raisonnement qui m'échappe un petit peu.

M. Gérard CHAUSSET : Non, Monsieur le Président, je n'ai pas dit que...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah, vous l'avez presque dit ainsi...

M. Gérard CHAUSSET : Non, ce que j'ai dit c'est qu'on était pieds et mains liés et que si on n'incite pas à augmenter la production de déchets, en tout cas je n'ai pas vu que depuis quinze ans, on incitait fortement à la diminuer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Eh bien, c'est ce qu'on va faire avec la TEOM incitative et avec notre plan déchets. Je voudrais demander à Dominique ALCALA de nous en rappeler quelques aspects essentiels parce que c'est quand même un plan ambitieux.

M. Dominique ALCALA : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, effectivement l'an passé, nous avons adopté le plan déchets 2016-2020 qui comportait plusieurs aspects

- réduire la quantité des déchets collectés,
- optimiser la collecte,
- optimiser le tri et la valorisation des déchets,
- proposer un service de qualité aux usagers,
- réduire l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et notamment, maîtriser les coûts,
- et l'objet de la délibération d'aujourd'hui : atteindre éventuellement l'équilibre financier.

Donc cela a été déjà évoqué, l'an passé, lors de la délibération du plan déchets. Alors je vais essayer de répondre à tout le monde et essayer de préciser ce qu'il en est. En ce qui concerne l'année 2016, nous nous engageons déjà pour une amélioration des résultats de la collecte. Nous venons avec Eco-emballages de signer un plan d'amélioration de la collecte pour le verre. Effectivement, au niveau du verre, nous ne sommes pas très bien placés puisque nous sommes, je crois, en septième position, car nous ne collectons que 22 kg par habitant et par an alors que la moyenne nationale est à 29 kg. Ce plan d'action d'amélioration de la collecte avec Eco-emballages, qu'Eco-emballages finance à hauteur de 570 000 euros sur 600 000 et quelques donc 523 sur 676, finance également une personne dédiée à l'amélioration de ce plan collecte du verre, de façon à l'optimiser. Nous sommes ici, nous avons l'avantage d'être dans un circuit court avec une collecte qui peut être locale, un traitement à Izon et une fabrication de bouteilles à Vayres. Donc voilà un objectif important pour réduire déjà un petit peu les déchets avec un objectif d'atteindre dans les 24,5 kg en 2018.

Par ailleurs, nous allons essayer de travailler, dès cette année, pour créer une filière pour les biodéchets des gros producteurs. Outre ça, on a parlé des composteurs. Les composteurs, nous sommes en train d'en distribuer, j'ai fait à peu près le tour de toutes les communes aujourd'hui de la Métropole et nous proposons, nous pouvons distribuer autant de composteurs individuels que vous le souhaitez. Un composteur individuel coûte environ 40 euros et compte tenu de la baisse de la production de déchets que cela entraîne, c'est d'une rentabilité rapide de l'ordre de 2 ans. Nous mettons également en place des composteurs en pied d'immeuble, composteurs pour des groupements de personnes. Nous en avons, nous en avons installé je crois sur Lormont, Pessac, Cenon et nous avançons dans ce sens-là. Réduction de la collecte aussi, c'est création, aide, c'était l'objet d'une délibération pour que les bailleurs installent en pied d'immeuble des containers, des récepteurs pour le verre, enterrés, de façon à améliorer donc l'apport volontaire. Et une aide est fournie de 12 000 euros à chaque bailleur qui met en place cela.

Vous avez parlé de l'écart entre la collecte 2 fois par semaine et celle à 3, bien sûr celui qui pouvait espérer qu'en n'ayant qu'un passage à 2 fois, il n'allait payer que les 2/3 de celui qui est collecté 3 fois ne pouvait pas tenir dans la mesure où l'essentiel du coût, du traitement des déchets repose sur le traitement et non sur la collecte en porte à porte. Et le calcul que vous avez repose sur 25 % d'estimation pour la collecte et 75 % pour les déchets. D'où des écarts effectivement relativement faibles entre la collecte en 1+1 et la collecte en 2+1.

On a parlé de la redevance incitative, effectivement c'est un objectif. Un essai qui va être pratiqué. Il faut savoir que pour cela, il faut équiper les camions, il faut pucer les bacs. Les bacs ont été pucés sur certaines communes. C'est quelque chose qui peut améliorer effectivement le tri, cependant cela génère des coûts supplémentaires. La difficulté effectivement, il n'y a que Besançon aujourd'hui qui réalise ça, qui le réalise peut-être bien, mais il y a longtemps qu'ils avaient commencé par un système de paiement différent et ils ont de l'avance sur nous. Cela génère effectivement un basculement de la redevance et du prix payé d'un type de personne à un autre type de population. C'est-à-dire que quelqu'un qui est seul dans sa maison, aujourd'hui paie cher s'il a une grande maison, et quelqu'un qui est aujourd'hui dans un petit appartement avec plusieurs personnes paie peu. Le basculement en redevance incitative va modifier cela, même s'il y a une base qui est calquée sur la valeur locative donc il faut y réfléchir. Et par ailleurs la mise en place de cette redevance incitative génère la création d'une soixantaine d'emplois semble-t-il, de façon à assurer le paiement, la collecte. Difficulté aussi dans Bordeaux où il y a beaucoup de changements et lorsque vous quittez un appartement effectivement vous prévenez l'EDF et l'eau, mais lorsque vous quittez votre appartement vous ne prévenez pas le service de la collecte pour dire « C'est telle personne qui a pris la suite » donc des difficultés dans ce sens-là.

La fréquence, est-ce qu'elle génère la diminution de la qualité de la collecte ? Écoutez, cet été Bordeaux est passé de 4+2 en 5+1. Paradoxalement les quantités de déchets recyclables collectés ont augmenté sur Bordeaux. On aurait pu penser que ça aurait pu être l'inverse. La quantité de déchets collectés recyclables a augmenté en passant de 4+2 à 5+1, donc...

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET se réjouit, mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les gens trient davantage, ça ne veut pas dire qu'ils rejettent plus globalement. Ça veut dire qu'au contraire, ils trient et que ça augmente la collecte recyclée, donc vous devriez applaudir des deux mains.

M. Gérard CHAUSSET : Mais c'est ce qu'on fait...

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, vous invoquez le ciel...

M. Gérard CHAUSSET : Mais il y a un début, on trie et après les gens vont réduire.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est exactement ce qu'on va faire.

M. Gérard CHAUSSET : Une poubelle, plus elle est grande, plus vous en mettez, plus elle est petite moins...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas sûr, vous en mettez autant que vous en avez. Vous ne remplissez pas la poubelle par plaisir. Bon, j'ai eu tort d'interrompre Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : On termine avec l'incinération. Rappeler que 92 % des déchets sont valorisés sur plusieurs formes, matière, chaleur, électricité, ce qui nous place dans une excellente position par rapport à la moyenne française qui ne recycle en quelque sorte, réutilise que 72% de ses déchets.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur ALCALA. Monsieur BOBET rien à ajouter ?

M. Patrick BOBET : Peut-être quelques éléments de réponse très rapidement.

Monsieur FEUGAS bien sûr regrette que l'on dégèle ces tarifs, on peut comprendre bien sûr, mais surtout il nous dit que la hausse est en fonction de la fréquence. Non ce n'est pas le cas, la fréquence a été prise au niveau 25 %. Si on avait dû appliquer les chiffres exacts, ça aurait été plus important. Mais je partage votre avis quant à la réduction à la source, on ne peut qu'être d'accord avec vous.

Madame FERREIRA, il y avait 3 thèmes dans votre intervention. L'augmentation elle-même de ces taux, vous estimez qu'elle est brutale et importante, je crois qu'on paie vraiment ce qui a déjà été dit, l'immobilisme et l'iniquité elle-même. C'est ce que j'ai cru comprendre... Alors j'ai peut-être pas tout à fait compris. Cette iniquité, vous l'avez compris, on a essayé de la résoudre et de la réduire surtout à travers ce 30/70 et même pour que l'impact fréquence soit le moins douloureux possible, on est passé même à 25%. Donc, dans l'augmentation elle-même, la fréquence ne pèse que pour 25% de l'augmentation, ce qui est vraiment le minimum.

Deuxièmement, la communication. Je partage tout à fait votre avis, il faut communiquer extrêmement bien et vite auprès des habitants pour réduire le plus possible à la source.

Quant à la subvention, vous avez parfaitement noté qu'elle ne disparaissait pas puisque l'augmentation proposée ne comblera pas les dépenses qui sont devant nous. Donc je pense que cette subvention devra quand même rester à la hauteur de la moitié du déficit, c'est ce que je proposerai à nos collègues et à Monsieur le Président pour commencer.

Monsieur HURMIC, ça a été déjà dit et je crois que le 5+1 dans Bordeaux vient essentiellement du fait de la contrainte d'urbanisme. C'est la raison majeure et c'est même la seule raison par manque de stockage des bacs pour les Bordelais.

Monsieur GUICHARD, vous avez clairement dit que, pendant 10 ans, personne ne s'était ému de ne pas augmenter notre taux, mais c'est vrai que nous n'avons pas devant nous 40 millions de dépenses prévisibles dans les 5 années qui viennent. Ça ne s'est jamais produit, aujourd'hui c'est le cas et nous devons répondre à ces investissements à venir très rapidement. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, alors qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il en est ainsi décidé. Je vais me livrer à un tout petit calcul : il est 12 heures 05, nous avons dix dossiers à examiner, donc si on veut terminer à 13 heures, ça fait 5 minutes par dossier. Ou alors on termine à 14 heures, à votre bon cœur ! On continue, Monsieur BOBET, je crois.

Majorité

**Abstention : Monsieur DELLU,
Monsieur DUBOS, Madame JARDINE;**

**Contre : Madame MELLIER, Madame
AJON, Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur COLOMBIER,
Madame DELAUNAY, Monsieur
FELTESSE, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

M. BOBET

(n°33)

Exercice 2016. Fiscalité directe locale. Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Adoption

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien tout ça pour dire qu'on ne bouge pas les taux. Qui veut s'exprimer là-dessus ? Monsieur COLOMBIER avait demandé le dégroupage.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Maire, certes pas d'augmentation pour cette année. Je remarque quand même que, en ce qui concerne surtout la CFE (cotisation foncière des entreprises), le taux est déjà dans le haut des intercommunalités si ce n'est des Métropoles. Aucune réduction, aucun allègement. Je voterai donc, c'est vrai, politiquement et philosophiquement sur le principe de cette fiscalité, devenue quand même, de l'avis de tous, je parle de la fiscalité en général, quand on additionne les parts spécifiques des différentes collectivités qui se rajoutent à la fiscalité nationale, cette fiscalité devient de la part de nombreux experts et reconnus une fiscalité confiscatoire. Mon vote sera donc de principe négatif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Je viens d'entendre de Patrick BOBET que concernant la CFE, nous nous gardions une marge d'augmentation de 0,56% sur 3 ans.

M. Patrick BOBET : C'est ça, jusqu'en 2019.

M. Max GUICHARD : Tu sais Patrick - je te tutoie - que nous avons connu cette manip avec la TPU. Et puis quand on a voulu augmenter, patatras c'est l'année où un gouvernement - je pense que c'était le tiens - a décidé d'annuler ces années de marge pour pouvoir augmenter. Je le dis très sincèrement « Chat échaudé craint l'eau froide », il vaudrait peut-être mieux quand même qu'on réfléchisse comment sur trois ans, on augmente un peu la CFE.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ou alors comment on se dote d'un gouvernement qui ne se livre pas à de telles manip.

M. Max GUICHARD : Je suis d'accord avec vous et j'en ai un à vous proposer !

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah ok, on en reparlera. Pour l'instant, c'est cette délibération qui est en délibération c'est le cas de le dire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité

M. MANGON

(n°44) Mise à 2x3 voies de la rocade ouest de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 10 - Communes de Bordeaux, Bruges, Mérignac, Eysines - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme - Avis de Bordeaux Métropole

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, ce projet auquel nous tenons tous, que nous avons inscrit parmi les priorités de la mandature, je veux parler de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, progresse donc grâce à l'accord que nous avons conclu dans le cadre du CPER (contrat plan Etat/Région). Je vous rappelle que pour conclure cet accord il a fallu porter la part de notre Métropole à 50 % du financement de l'ensemble du projet. Monsieur DUPRAT voulait intervenir là-dessus.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, certes c'est une opération que nous allons soutenir, mais c'était l'occasion pour moi de nous féliciter du niveau de congestion routière qui a diminué dans notre agglomération en 2015. Pour une fois, nous sommes contents de ne plus être sur le podium puisque nous sommes passés de la troisième à la quatrième place avec un taux de congestion qui était de 28 % en 2014, qui s'établit désormais à 27 % en 2015. Certes la baisse est faible, mais c'est la tendance qui est importante et nous sommes derrière Paris, Marseille et Lyon. L'augmentation de la pratique du vélo a été observée - + 7% - l'utilisation des transports en commun du réseau TBC : + 3,9% en font le premier rang national des réseaux exploités par KÉOLIS devant Lyon et devant Lille, et l'augmentation également du covoiturage.

La circulation routière a diminué de 0,5% sur le réseau communautaire, et de 3,5% depuis les 5 dernières années, ce qui conforte bien la stratégie métropolitaine des mobilités adoptée par notre même Conseil le 22 janvier dernier. Je le rappelle, comme vient de le dire le Président, il n'est pas non plus inutile de rappeler que Bordeaux Métropole est la seule collectivité avec l'État à accompagner le financement de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade. D'ici la fin de l'année, nous aurons la livraison de la section entre l'échangeur n°12 et l'échangeur n°10. Nous continuerons à

la diminution des carrefours à feux. Nous aurons des améliorations des carrefours avec GERTRUDE, tout ça devrait nous permettre de nous éloigner de plus en plus du podium de ce palmarès édité par TOMTOM et d'avoir encore, grâce à des politiques mises en œuvre ici sur l'agglomération dans la mobilité, de s'éloigner et d'avoir un jour un taux de congestion qui s'approchera des 20%, ce qui serait une belle progression pour notre agglomération. C'est lent, mais c'est la tendance qui compte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon 4 c'est mieux que 3, mais enfin ce n'est pas terrible quand même. Donc on a encore une marge de progrès. Bien pas d'oppositions, je pense, à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

Mme JACQUET

(n°61) Convention de gestion de plans d'alerte et de crise en cas de déversement accidentel de produits chimiques sur le site industriel d'HERAKLES/ROXEL à Saint Médard-en-Jalles susceptible d'impacter le milieu naturel - Décision - Autorisation de signature

M. Kevin SUBRENAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Maire pour ne pas alourdir, on mettra au compte-rendu notre intervention, mais on soutient bien sûr et tout cela n'avait que trop tarder donc on ne peut être que favorable.

Intervention écrite de M. CHAUSSET

Je rappelle le contexte de la mise en place de cette convention de gestion de plans d'alerte qui intervient après la pollution au perchlorate d'ammonium de mi-2011 et une succession d'incidents depuis 2013 résultant de dysfonctionnements de l'exploitation du site industriel en question.

Par cette délibération, Bordeaux métropole acte sa volonté de renforcer la communication avec les industriels situés en amont de ces captages et d'accélérer l'information de Bordeaux Métropole et de son délégataire du service de l'eau en cas d'incident, au travers d'une convention de gestion de plans d'alerte et de crise.

Notre groupe espère maintenant que cette convention sera dans les faits respectée par les industriels concernés et nous serons vigilants quant au suivi de cette convention, car rappelons-le, dans ce dossier il aura fallu plusieurs arrêtés préfectoraux successifs pour mettre en demeure la société Héraklès/Roxel de respecter ses obligations

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Je ne peux pas en faire de même parce qu'on n'a pas tout à fait le même avis. Cette délibération, telle qu'elle se détermine entre guillemets « Convention de gestion des

plans d'alerte et de crise susceptible d'impacter le milieu naturel » est une avancée, mais reste au milieu du gué. Avancée, en effet, tant ne doit pas se renouveler le silence coupable du site industriel d'HERAKLES / ROXEL à Saint-Médard en Jalles durant ces dysfonctionnements répétés qui ont engendré des relargages accidentels de perchlorate d'ammonium, dans le milieu naturel et de fait suspendu la remise en service des captages comme le montre cette délibération.

Aussi, une première question se pose : « Où en est la plainte déposée par notre Métropole auprès de cette entreprise ? ». Je crois savoir que nous n'avons pas de réponses bien précises.

Mais une seconde question plus fondamentale à nos yeux n'est absolument pas traitée concernant la prévention de tout risque - et là je globalise - à venir sur ce type de rejets et bien d'autres possibles pour ce site industriel et bien d'autres aussi. Vous le savez, nous militons pour un développement économique y compris industriel en cœur de ville, porteur d'emplois, le moins éloigné possible de l'habitat, car limitant ainsi les déplacements et donc les pollutions. Mais pour cela, ce développement doit se réaliser dans la totale prévention et la totale transparence face au risque pouvant être encouru. Notre Commission de développement économique devrait peut-être porter, en lien avec la Région notamment, une cellule d'études et d'engagements appropriée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur MANGON ?

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots au sujet de cette délibération. Je crois que cette délibération va dans le bon sens, qu'elle est utile, qu'elle a été bien rédigée. Moi je voudrais, de mon côté quand même, souligner la très bonne volonté du groupe industriel qui, depuis le début de cette affaire, a maintenant consacré des efforts sérieux, coûteux, constants pour gérer très correctement cette pollution. En particulier, il a été mis en place un procédé dit « Licorne » qui fait qu'aujourd'hui la production industrielle ne rejette plus dans le milieu naturel et d'autre part, il a été mis en place une barrière hydrodynamique très coûteuse autour du site, de manière très volontaire par le groupe industriel qui fait qu'aujourd'hui, nous avons ces bons résultats qui témoignent que la pollution au sein des sources du Thil et de Gamarde est passée en-dessous des seuils qui étaient nécessaires. Cette bonne volonté là, elle doit aussi se manifester dans des processus efficaces lorsque des accidents peuvent se produire, c'est l'un des objectifs de cette convention, des incidents de nature exceptionnelle pour que l'information soit rapidement communiquée. Et cette convention y pourvoit. Et d'autre part, ce qui a été mis en avant par Kévin SUBRENAT, le raccordement global du site au réseau, peut effectivement être une solution à terme qu'il faudra construire ensemble avec l'industriel, voilà merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur CHAUSSET. ?

M. Gérard CHAUSSET : Juste pour dire à Monsieur MANGON que la bonne volonté, elle est quand même sous contrainte d'arrêté préfectoral et qu'il y a encore moins d'un an, la bonne volonté, on ne l'a pas trop vue, voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois qu'on est tous d'accord pour dire que nous devons faire preuve d'une extrême vigilance et d'un haut niveau d'exigence vis-à-vis de l'entreprise. Un certain nombre de précautions et de mesures ont été prises, qui ont été rappelées par Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Monsieur MANGON a très bien répondu d'ailleurs à Max GUICHARD, le meilleur moyen de prévenir les risques, c'est tout simplement de raccorder cette entreprise au réseau d'assainissement collectif et du coup ne se rejeterait plus directement dans la Jalle et n'impacterait plus les nappes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Et où en est ce projet alors ?

M. Kévin SUBRENAT : Aujourd'hui, ça a fait l'objet d'un rapport de l'expert qui incite la société à réaliser ces travaux et Bordeaux-Métropole est bien sûr favorable à cela.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il ne suffit pas d'y être favorable, il faut mettre la pression sur la société pour qu'elle le fasse dans les plus brefs délais.

M. Kévin SUBRENAT : C'est les orientations qui sont données.

M. le Président Alain JUPPÉ : OK, qui vote contre ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, c'est pour ça d'ailleurs que j'ai fait retirer une délibération, il y a quelque temps, pour une subvention à HÉRAKLÈS. On ne doit pas continuer à la subventionner sur certaines activités tant que ce dossier-là n'est pas apuré.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur CHAUSSET est très puissant, il fait retirer les délibérations.

M. Gérard CHAUSSET : Très puissant... on est vigilant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ok donc il n'y a pas d'oppositions, je pense ? Pas d'abstentions non plus ? On continue.

Unanimité

M. DUCHENE
(n°62) **Commande artistique Garonne**
Réalisation de ' Panta Rhei ' une œuvre de l'artiste Danica Dakic
Autorisation

M. Michel DUCHÊNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, voici le deuxième dossier de commande artistique soumis à notre vote dans le cadre des parcours du tramway. Le premier consistait à implanter une soucoupe volante au sein du fleuve. J'ai voté contre cette non-priorité, sous les rires sarcastiques d'un certain nombre de nos collègues. Le second consiste, si j'ai bien compris en un film relatant les légendes urbaines, le souvenir ou la trace de la vie à Bordeaux, l'histoire orale transmise de bouche à oreille. C'est sympathique, mais je ne pense pas que la somme de 295 784 euros engagés dans cette opération soit une priorité de notre action sur la Métropole. La crise économique très dure que subissent les Français est bien là avec l'augmentation constante du chômage. Les chiffres tombés, ce matin, le confirment encore. Du fait de la baisse des dotations d'État, vous avez publiquement et très clairement précisé en début de cette mandature, que seules les priorités dans nos compétences devaient être prises en compte et des choix être faits. Apparemment ces paroles se sont envolées au fil du vent, à moins que vous ne considériez que ce film est une priorité. Telle n'est pas ma vision d'une gestion rigoureuse dans les temps difficiles que nous vivons, aussi je voterai contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions à part celle de Monsieur COLOMBIER ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. DUCHENE

(n°70) Programme 50 000 logements - Saint-Médard-en-Jalles - Secteur centre-ville le Bourdieu - Ouverture de la concertation préalable en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain

M. Michel DUCHÊNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHOUX.

M. Jacques GUICHOUX : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais essayer de lire aussi rapidement que Michel DUCHENE. Mon intervention consistera en quelques remarques sur le projet objet de l'ouverture de la concertation qui vient d'être exposé par le rapporteur et je terminerai par une explication de vote. La rédaction du contexte historique qui débute cette délibération pour qui connaît l'histoire de Saint-Médard-en-Jalles depuis trente ans peut paraître outrancière, loin de la réalité. Je cite « Dimension autoroutière dévitalisation du centre-ville » pour ne pas dire « inutilement à charge ». Quant au projet associé à cette concertation, car il s'agit bien de concerter donc d'écouter et d'informer des habitants, il repose pour l'instant sur beaucoup d'incertitudes et même des paris. Pour le domaine du Bourdieu, futur espace de nature ouvert au public, qu'en est-il de la volonté de vendre de certains propriétaires, qu'en est-il des blocages et des procédures contentieuses en cours ? Pour les logements du secteur de Cassy Vigney, quelles sont les projections en termes de nombre de logements, de hauteur de bâtiments, de qualité environnementale, de circulation, de dégagement ? L'arrivée de la ligne D du tramway, toujours au stade de pré-étude... Moi je pense qu'une pré-étude, ça n'aboutit pas obligatoirement à un « Oui », et d'affirmer au paragraphe 1-2 « Mais celle acquise du BHNS est totalement occultée ». Le BHNS devrait être mentionné dans cette délibération, on pourrait même se demander si la présente délibération ne plaide pas indirectement pour l'extension de la ligne D. J'ai bien noté qu'il s'agit d'une première concertation d'orientations générales, mais même à ce stade les modalités ne

sauraient être envisagées à minima. Permettre à la population d'exprimer ses attentes est une démarche exigeante qui ne peut se satisfaire d'un unique atelier lors du printemps urbain. Il faut donc de multiples réunions, ne pas trop privilégier l'expression numérique et surtout prendre le temps que justifie l'ampleur du projet en reprenant les mots qui figurent dans le résumé de la délibération, en annonçant un calendrier sérieux, ambition de concertation approfondie. Il est indispensable que tous les éléments concernant les acquisitions foncières et les quantités de logements et d'habitants soient exposés. Enfin pour une vision globale de l'évolution du centre-ville, il est nécessaire que d'autres projets très proches géographiquement soient aussi présentés. Je sais, on va me dire que je sors du périmètre, mais les habitants et les usagers du centre-ville, les commerçants s'interrogent sur le réaménagement de la place centrale de la République. Les syndicats et les salariés de ce qu'on continue d'appeler « la Poudrerie » s'interrogent pour leur part sur un projet je dis bien « un projet » de construction situé dans le polygone d'isolement de l'établissement, pouvant obérer le devenir du site industriel, sans oublier les risques potentiels pour les futurs habitants. Bref, je souhaite que la concertation soit globale et soit à la hauteur des enjeux. La façon dont a été traitée dans ma commune celle du BHNS ne me rend pas très optimiste. Et pour terminer, je vous indique que par cohérence avec mon vote en Conseil municipal, je vote contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Quelques éléments de réponse assez rapidement quand même pour ne pas transporter ici des débats qui nous rassemblent au sein de la commune. Monsieur GUICHOUX s'est voulu le dépositaire de toutes les inquiétudes qui peuvent exister en tous domaines. Soit, ça le regarde. Quelques éléments quand même pour dire et pour rappeler qu'il n'y a aucune outrage dans la présentation historique, nous avons simplement rappelé que le développement historiquement de la ville de Saint-Médard s'était fait avec un renforcement des polarités commerciales extérieures à la ville et une certaine forme de dévitalisation. Dévitalisation qui avait été actée par mon prédécesseur parce qu'il avait jugé utile, à une certaine époque, de faire une ZAC au sein du centre-ville, qui était bien pour remédier à ce défaut-là. Donc je ne vois pas en quoi notre présentation est outrancière.

Deuxièmement, nous avons effectivement l'intention de faire un centre qui soit intensifié, qui soit revivifié et nous résumons ça sous la perspective du projet Renaissance qui est un projet transversal avec différents domaines et nous en sommes aujourd'hui au stade de la concertation préalable. Nous ne présentons pas le projet, nous faisons une concertation préalable avec la population et les conditions de mise au point de cette concertation nous amènent à ne pas être trop précis.

Enfin, dernier point, je voudrais tordre le cou à un vilain canard que mon opposition et je la remercie de sa créativité, essaie de répandre dans la commune selon lequel nous voudrions, nous aurions des intentions urbanistiques très fortes dans le domaine actuellement que met en vente HÉRAKLÈS. Pas du tout, notre seul but, c'est de relier, de ré-ouvrir la ville et le centre-ville sur les bords de Jalle avec une promenade, et pour le reste nous verrons en fonction de ce que donneront les discussions que nous menons avec la société HÉRAKLÈS pour racheter effectivement les terrains qui sont là. Mais aucun projet n'existe à cette heure-là, donc je pense qu'il est un peu tôt pour que mon collègue GUICHOUX veuille raviver des peurs, des fantasmes qu'on m'a tant reprochés par le passé, mais je vois qu'il a été à bonne école et que l'élève qu'il est devenu maintenant est encore meilleur que le maître qu'il me recommandait d'être autrefois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je retiens la proposition de Monsieur MANGON de poursuivre ce débat au Conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles. C'est une très bonne proposition. Ici, donc Monsieur GUICHOUX vote contre. Est ce qu'il y a d'autres votes contre ? Abstentions ? Merci.

Majorité

Contre : Monsieur GUICHOUX

M. DUCHENE

(n°73) Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics - Approbations- Décisions - Autorisations

M. Michel DUCHÊNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui très brièvement, deux minutes au maximum. En fait, trois questions.

Première question, effectivement nous nous félicitons du fait que la labellisation « Écoquartier » ait impliqué le fait que des panneaux photovoltaïques ont été largement posés sur les futurs bâtiments, ce qui fait qu'ils vont couvrir la moitié des besoins électriques de cette zone. Ma question est la suivante « Pourquoi ce qui est possible à Bastide-Niel et qui va dans le bon sens n'est pas forcément possible dans des quartiers y compris le quartier dont nous avons déjà largement parlé à savoir le Bassin à flot où les performances sont ridicules par rapport à celles de cette ZAC ? ». C'est la première question.

Deuxième question, nous avons déjà largement évoqué cette ZAC lors de notre Conseil du 25 janvier 2016. Vous vous en souvenez sûrement, Monsieur le Président, j'avais largement insisté sur la sur-minéralisation du projet Winy Maas et notamment sur le fait que les 24 micro-jardins qui étaient prévus ne seraient pas à eux seuls de nature à réduire cette sur-minéralisation de ce quartier. Et Monsieur le Président, vous aviez un peu abondé dans mon sens, si je peux me permettre, je vous citerai, vous aviez indiqué, je cite « Sur la minéralité du projet, je partage en partie le souci de Pierre HURMIC, nous avons dans ce domaine-là un dialogue avec Winy Maas qui n'est pas toujours très facile. Je ne suis pas sûr que ces jardins de poche soient suffisants à aérer complètement le secteur ». Fin de citation. Donc nous partageons cette inquiétude. Je vois que c'est toujours le même nombre de micro-jardins qui sont prévus. Est-ce que vous avez eu, Monsieur le Président, depuis des garanties un peu plus importantes de la lutte nécessaire contre cette minéralisation initiale de ce projet ? C'était ma deuxième question.

La dernière question très rapidement. Je m'étais inquiété aussi le 25 janvier 2016 de la place de certains équipements publics existants sur le site. Par exemple, la place du *Skate park* qui a été initié par Darwin, qui connaît un grand succès, 3000 adhérents et qui n'a pas coûté cher en fonds publics. Il était présenté ce *Skate park* comme étant dans une zone de stationnement possible avec un point d'interrogation. Est-ce que, depuis, la situation a évolué ? Je pense que ce serait dommage de ne pas conserver un équipement qui fonctionne très bien, vous le conviendrez avec moi. Donc est-ce que vous pouvez m'apporter un certain nombre de garanties, Monsieur le Vice-président à ce sujet ? Voilà je voulais faire court, c'est terminé. Je voulais dire d'autres choses, mais je me réduis. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bravo ! J'ai essayé de vérifier quand même parce que sur mon Iphone, j'ai un chronomètre : 2 minutes 16. Formidable.

M. Pierre HURMIC : Je ne m'étais pas entraîné !

M. le Président Alain JUPPÉ : Non parce que je n'y avais pas cru quand vous avez dit « 2 minutes », j'avais tort. Autres remarques. **Madame BLEIN** ?

Mme Odile BLEIN : Je vais essayer de battre le record. Cette opération est intéressante par bien des aspects et notamment par les équipements qui ont été décrits. Nous émettrons simplement deux bémols, mais qui sont de taille. Concernant le type de logements livrés, nous avons eu en Commission urbanisme une discussion riche, mais inquiétante sur la typologie des logements produits. S'il est clair que c'est d'abord les familles qui sont en demande de logements sur l'agglomération, force est de constater que les opérations d'aménagement y répondent trop peu et que les promoteurs immobiliers n'ont de cesse de réduire la taille des logements pour privilégier des produits d'investissement plus rentables.

Second point, c'est évidemment le logement social : avec 25%, le seuil est bien trop faible sur ce secteur comme sur l'ensemble des opérations bordelaises. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est terminé Madame ? **Madame AJON**.

Mme Emmanuelle AJON : Je vais essayer de ne pas être trop longue, mais un petit peu plus longue, je pense, qu'1 minute 40 malgré tout.

Monsieur le Président, ce projet est trop lourd de conséquences dans un quartier en plein devenir qui va durablement transformer le quartier de la Bastide en l'amenant à accueillir 30 000 habitants d'ici à 2030. C'est-à-dire doubler sa population actuelle. Les hésitations, un manque d'anticipation, des erreurs de réglage seront donc, vous le savez très bien sur ce programme, très lourds de conséquences pour tout un quartier, tous les foyers qui y habitent. Aussi, je me permets une fois de plus de vous exprimer mes craintes que je vous ai déjà exprimées en Conseil municipal. Tout d'abord en effet sur l'inadaptation de la production de logements prévus par rapport aux besoins. Un taux de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) trop bas, une production de logements avec des typologies inadaptées aux familles en renforçant la fuite des jeunes familles avec enfants hors des murs de la ville et de la Métropole, ce qui est contraire à nos volontés de réduire le mitage urbain et de faire baisser la circulation urbaine et les pollutions qui en découlent. Mais cela pourrait par contre être un calcul vous permettant ainsi de faire baisser à la charge à la ville tout l'accompagnement des services publics de la petite enfance, j'espère que je me trompe. Le seul équilibre budgétaire de l'opération souhaitée par **Winy Maas** ne peut être la seule raison qui fera le schéma directeur de cette opération. En effet, une inquiétude sur un urbanisme voulant servir de book à un grand nom de l'urbanisme, plus adapté à sa pub qu'à notre identité architecturale, commence à poindre. Ainsi, nous ne comprenons, et vous le savez comme beaucoup de personnes, la pertinence d'une tour de 90 mètres, une tour-signal.

Une crainte sur les programmes d'équipements publics. En effet, vous le savez, lors de chaque conseil de proximité de quartier, de conseil de quartier, vous avez pu entendre, recueillir et entendre les inquiétudes des Bastidiens, en particulier en termes d'équipements publics et d'équipements sportifs. Aussi le programme prévu d'équipements publics fait apparaître deux groupes scolaires, une crèche, la rénovation d'un équipement déjà existant qui est le gymnase

Thiers et un espace sportif de type *City stade*. Cela paraît dérisoire par rapport au nombre de populations arrivant et aux déséquilibres existant déjà sur ce territoire. Aussi, nous vous l'avons demandé, nous demandons une nouvelle fois un bilan complet sur le quartier des équipements publics de toutes les zones actuellement d'aménagement et de rénovation urbaine afin que nous garantissons ensemble que, dans l'avenir, tous les équipements publics soient suffisants pour la population bastidienne.

Enfin, nous trouvons que le budget de 50 000 euros pour la dépollution des sols est insuffisant quand nous connaissons l'histoire de ce territoire et de son histoire industrielle qui a été fort polluante. Or ce manque d'anticipation fait courir un risque pour la santé publique bien entendu, mais aussi un retard de production comme nous pouvons le voir aujourd'hui sur Bordeaux Maritime avec le problème de l'école. Aussi, nous vous demandons de vérifier que sur la production d'équipements publics, nous sommes en accord sur les besoins de l'ensemble du territoire, de réajuster la production de logements, en particulier en PLAI et sur la typologie et enfin de ne pas faire de ce quartier un quartier de com pour un urbaniste ou une équipe et donc de rester dans un urbanisme raisonné et d'abandonner la production d'une tour de 90 mètres de haut. Merci beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Autres remarques ?

M. Michel DUCHÊNE : Oui, je vais répondre peut-être globalement à nos collègues.

Tout d'abord sur la première question de Monsieur HURMIC, la comparaison entre les Bassins à flot et Bastide-Niel, nous avons fait un effort très très particulier, effectivement, sur Bastide-Niel mais attendons aussi que l'opération des Bassins à flot avance véritablement. Nous avons un réseau de chaleur. Ce réseau de chaleur est branché sur la station d'épuration, c'est assez original et peut-être assez unique aussi en France, et je trouve que la volonté aujourd'hui sur les Bassins à flot de construire un quartier très équilibré au niveau énergétique est en train de se réaliser.

Sur la minéralisation, les demandes du Maire et du Président de la Métropole ont été très claires auprès de Winy Maas. Il en a tenu compte. Je crois qu'il a présenté aussi des plans qui n'étaient pas assez révélateurs de son aménagement en ce qui concerne la végétation. La végétation est très très présente dans l'opération Bastide-Niel et les nouveaux plans que Winy Maas a présentés dans les Comités de pilotage ont démontré qu'il y avait véritablement une volonté de développer de la végétation à un niveau que je qualifierais d'horizontal et de vertical.

Quant au *Skate park*, les relations entre la SAS en particulier BMA et Darwin sont des relations de qualité et aujourd'hui un débat a lieu sur le positionnement du *Skate park*, mais il est hors de question de le déplacer sans qu'il y ait un accord de l'équipe de Darwin.

Plus globalement sur les questions qui ont été posées, la dépollution est évidemment prévue dans le site, comme des travaux de déconstruction, de nettoyage ou de gardiennage et le financement de la dépollution sera un financement conséquent qui s'adaptera aux problématiques de dépollution qui apparaîtront. Pour information, vous ne l'avez pas évoqué, mais les clauses d'insertion sociale seront bien présentes dans les marchés. L'impact de la tour, on appelle rapidement un bâtiment de grande hauteur sur Bordeaux une tour, je pense que c'était par rapport à la recherche de lumière, la tour sera étudiée en coordination avec l'atelier Garonne. Vous savez que le Maire de Bordeaux a mis en place cet atelier Garonne qui va permettre de réfléchir, de penser au front bâti de la rive droite pour éviter qu'il soit perturbé. La tour sera étudiée en coordination avec l'atelier Garonne qui est composé d'architectes et d'urbanistes. Le travail de Winy Maas pour la lumière, vous le savez, est particulièrement remarquable sur l'opération Bastide-Niel, c'est l'un des rares architectes qui travaille très très spécifiquement sur les pentes de

toit pour permettre un ensoleillement complet tout au long de la journée, des rues qui composent un quartier.

Les groupes scolaires... vous m'écoutez bien sûr Madame ? Je vous réponds. D'accord. Les groupes scolaires prévus, deux écoles, l'un de ces groupes rue Hortense et un deuxième près de l'avenue Thiers vers l'ancien garage FORD, c'est prévu, ils seront réalisés. Les deux incluent un centre de loisirs, une crèche de 60 places, un gymnase et le Conseil général va normalement construire un collège qui se situera non pas dans la ZAC pour des problématiques de terrain, mais au bord de la ZAC au plus près de la ZAC.

La part de logements sociaux, on est dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat), c'est 35% de logements locatifs sociaux conformément à ces objectifs. La participation de deux bailleurs sociaux emblématiques de notre ville, AQUITANIS et DOMOFRANCE, nous laisse penser qu'on aura de belles réalisations de logements sociaux.

Quant aux 3 400 logements qui se réaliseront, on aura 25% de logements sociaux PLUS PLAI, 10% de logements sociaux PLS (prêt locatif social) et 10% en accession sociale dont 10% en accession modérée. On arrive à 45% de logements libres, soit une capacité d'accueil d'environ 7 000 à 8 000 résidents.

Vous dites, Madame AJON, que l'opération sera lourde de conséquences pour le quartier. Oui, oui, il y aura bien sûr des perturbations, on ne peut effectivement construire une opération aussi importante sans qu'il y ait perturbation, mais c'est un plus pour les habitants du quartier, car ils auront de nouveaux habitants plus près de chez eux, un quartier encore plus vivant et de nombreuses implantations d'entreprises et de commerces.

S'agissant de notre collègue du Parti communiste, sur la proportion de T1 et T2 qui est de l'ordre de 40%, la ZAC là aussi applique le PLH avec la typologie préconisée des appartements, 40% de T1 - T2, 35% de T3, 25% de T4 - T5. Cette proportion correspond à une forte demande, c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui vivent seules, mais j'ai rappelé, j'ai rappelé lors des différents comités de pilotage avec les membres de la SAS que nous sommes dans une opération qui va durer près de 13 ans et que nous pouvons faire évoluer le nombre de logements en libres et sociaux et la typologie des logements aussi. Les bonnes nouvelles, c'est que l'opération a démarré, qu'on est dans une phase opérationnelle, que les premiers bâtiments qui seront construits seront les bâtiments de Borda, de l'habitat participatif et ensuite de nombreux bâtiments seront construits au fil du temps. Je trouve que c'est une très belle opération avec un très bon architecte et surtout une opération très équilibrée qui s'inscrit vraiment dans des logiques de développement durable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur DUCHÊNE pour cette réponse très précise. J'aimerais quand même rappeler que cette opération a été lancée, il y a des années. J'ai entendu parler beaucoup, ce matin, de manque d'anticipation. On doit confondre cela avec une lenteur excessive dans la réalisation des projets. Il y a eu un concours, il a été choisi sous la précédente mandature. Nous en avons déjà parlé, ce projet est archiconnu. Il faut évidemment maintenant le faire vivre puisqu'il va se développer sur une dizaine d'années. Les demandes que j'avais formulées auprès de Winy MAAS pour aérer le projet ont été prises en considération. Le traitement de la place d'armes en particulier. Nous venons d'inaugurer les Archives, il y a quelques jours à peine et d'ores et déjà le Parvis des archives qui n'a pas été facile à concevoir, à faire réaliser, est devenu un lieu d'animation. Les gens y viennent. Vous voyez que ce quartier aura une forte attractivité.

Sur le *Skate park*, je demande dans les relations que nous avons, les uns avec les autres, et notamment nos partenaires privés, un minimum de loyauté. Quand nous avons laissé ce bâtiment à la disposition de Darwin pour installer un *Skate park*, la convention a été bien claire, c'était une

installation provisoire. Alors maintenant, on ne peut pas me dire qu'il faut la pérenniser. Qu'on trouve une solution ailleurs OK, mais c'était vraiment prévu dans les règles du jeu que nous avons retenues ensemble.

Je ne reviens pas sur la proportion de logements par taille ou par catégorie de logement, simplement pour dire que je suis très soucieux que l'ensemble des opérations qui se déroulent sur la rive droite et qui c'est vrai vont bouleverser totalement cette rive droite, dans un bon sens, soit coordonnée. Nous avons Brazza au débouché du Pont Chaban-Delmas. Nous avons Bastide-Niel, nous avons le secteur de Deschamps. Nous avons Garonne Eiffel aussi qui est sur le territoire de Bordeaux Euratlantique et donc j'ai créé une structure qu'on a appelé l'Atelier Garonne qui associe l'urbaniste en chef de Brazza qui est Monsieur Youssef Thomé, celui de Bastide-Niel qui est Monsieur Winy Maas, celui de Garonne Eiffel qui est le Cabinet TVK de façon à ce qu'on ne bride pas la capacité de création des architectes, mais qu'on leur impose ou qu'on leur donne ou qu'on souhaite de leur part le respect d'un certain nombre de règles sur les volumétries, sur les matériaux, de façon qu'on arrive à une harmonie de la construction de la rive droite qui n'est pas évidente. On ne va pas faire le pastiche de la rive gauche naturellement, mais il faut aussi que nous ayons sur ce qu'on appelle la *skyline* enfin la ligne de ciel un certain nombre de règles concordantes et notamment le respect des percées vers les coteaux de Garonne qui sont une perspective très importante. C'est un point que nous avons surveillé notamment quand nous avons choisi le lauréat du Belvédère qui est la première opération qui va se dérouler sur Garonne Eiffel.

Vous voyez que c'est 20 ans de travaux, on en est bien conscient. 20 ans de projets sur cette rive droite, mais c'est un ensemble de projets tout à fait extraordinaire. 20 ans de travaux disais-je, hier j'ai été conclu les ateliers qui se sont déroulés sur l'avenir de Bordeaux Nord autour du lac, de la Jallère, etc. Et l'un des participants avait souhaité qu'on accueille les habitants que lorsque tout est terminé : la voirie, les écoles, les crèches, etc. Ça j'ai simplement indiqué qu'on ne savait pas faire. Il y a forcément, dans un quartier en devenir, on le voit aujourd'hui aux Bassins à flot, des désagréments parce que les voiries ne sont pas toutes achevées. Il faut évidemment programmer les équipements de proximité pour qu'ils viennent en cohérence avec la population, mais il y a forcément une période de transition qui est un peu difficile.

Voilà sur cette belle opération de Bastide-Niel qui implique de notre part un suivi extrêmement attentif avec les élus en particulier concernés. Votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prennent pas part au vote:
Monsieur DUCHENE, Madame AJON,
Madame BERNARD**

Mme TERRAZA

(n°74) Programme d'aménagement d'arceaux vélos pour le stationnement des vélos - Proposition - Adoption

Mme Brigitte TERRAZA présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Oui, une minute de commentaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quel progrès spectaculaire ! Bientôt cela va être « ouf » ou « ah » !

M. Pierre HURMIC : La minute n'a pas encore commencé, vous me l'accordez. Elle commence. Pour dire que le nombre d'arceaux que nous posons me paraît dérisoire par rapport aux besoins. Je suis d'accord avec vous, Madame TERRAZA, pour dire que les stationnements sécurisés sont une incitation importante à la pratique du vélo. Nous considérons que nous en posons trop peu ici à Bordeaux : 470 pour cette année, 406 pour 2015. Cela est dérisoire si l'on songe qu'il y a 6 000 arceaux vélo sur Bordeaux Métropole. Si vous comparez avec d'autres métropoles, je vois Strasbourg c'est 20 000 arceaux vélo, donc nous 6 000, eux 20 000. Nantes, c'est 12 000 arceaux vélo et quand je vois le nombre d'arceaux qu'ils posent annuellement, j'ai vu c'est à peu près entre 1 000 et 1 500 arceaux qui sont posés chaque année pour arriver à ces chiffres-là. Donc en continuant à en poser moins de 500, nous continuons à pénaliser la pratique du vélo en ville. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC a raison. Il faut qu'on accélère, mais il faut trouver la place aussi sur l'espace public, ce n'est pas toujours facile. Madame TERRAZA ?

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, je répondrais simplement d'attendre effectivement le Plan vélo de 2016 vu l'heure qu'il est.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ok, mais vous n'êtes pas contre cette délibération ? Non ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

M. Franck RAYNAL : Je rappelle que la délibération 77 portée par Madame Anne WALRYCK a finalement été regroupée donc nous passons à la délégation de Monsieur HÉRITIÉ. Délibération N°81.

M. HERITIE

(n°81) Marathon Bordeaux Métropole édition 2016 - Subvention à l'association Stade bordelais ASPTT - Convention - Décision - Autorisation

M. Michel HERITIÉ présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC. 30 secondes ?

M. Pierre HURMIC : Oui, pareil. Non une minute. Nous votons donc une délibération de 45 000 euros au profit de l'ASPTT dont tout le monde sait que c'est le paravent de la société commerciale Lagardère Events qui, en fait, va organiser cette manifestation. Et nous voulons profiter de cette délibération pour vous inviter, Monsieur le Président, à demander à l'organisateur effectif du marathon qu'il traite mieux les bénévoles qu'il ne l'a fait, l'année passée. J'ai vu dans le journal Sud-Ouest cette semaine qu'ils avaient du mal à recruter les 2 300 bénévoles dont ils ont besoin. Les raisons en sont tout à fait compréhensibles. L'an dernier, vous avez lu la presse comme moi, la plupart des bénévoles qui sont intervenus, j'ai dit bien bénévoles qui sont intervenus ont

considéré qu'ils avaient été fort mal traités par l'organisateur. Des paniers-repas ridicules alors qu'ils étaient sous la pluie, il faisait froid. Au moment où on leur a présenté les paniers-repas, ils les ont trouvés indigents. Une grande fête leur avait été également proposée, c'était un rassemblement en fait et un buffet au Grand stade. On leur avait proposé également un cadeau dont ils n'ont jamais vu la couleur. Ils se sont considérés - lisez la presse de l'époque - comme étant particulièrement mal traités. Donc tout cela pour dire que ce sont des sociétés qui organisent des manifestations, ce ne sont plus des associations Loi 1901 qui reposaient sur le bénévolat. Ce sont des sociétés commerciales qui gagnent de l'argent. Nous vous invitons à leur demander de traiter les bénévoles.... Pourquoi pas les payer même enfin ?! Vu les bénéfices qu'ils dégagent. C'est valable pour cela comme pour l'Euro 2016. L'Euro 2016, on leur donne le droit de regarder les joueurs sortir du bus pour rejoindre le stade. Là, c'est pareil, c'est des gratifications ridicules, donc Monsieur le Président, profitez de votre autorité pour les alerter sur le fait qu'il y a beaucoup de gens qui sont bénévoles, mais qui ont des problèmes financiers. Il pourrait y avoir de temps en temps un geste de récompense ou de remerciement plus important que celui qu'ils ont manifesté l'an passé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Payer les bénévoles, c'est une catégorie nouvelle qu'on va créer. Madame PIAZZA ?

M. Pierre HURMIC : Oui, mais on vit des temps difficiles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, mais qu'il faille bien les traiter, j'en suis d'accord. Et il y a des progrès à faire. On va vous le dire d'ailleurs. Brièvement, Madame PIAZZA.

Mme Arielle PIAZZA : Oui, très rapidement, oui. Les bénévoles sont recrutés par notre organisateur Bordeaux ASPTT sur la dimension recrutement avec une plateforme que, d'ailleurs, nous vous avons demandé de financer pour accompagner un peu mieux les bénévoles. Vous voyez qu'on a essayé de s'améliorer. Mais je voudrais juste dire que la pluie a été effectivement un facteur négatif dans la gestion des bénévoles. Certains ont apprécié notre accompagnement, d'autres en ont souffert. Nous en avons tenu compte, on ne pouvait pas avoir pire comme météo. Cette année, on espère le soleil, il viendra. Et vous dire aussi que la cérémonie en leur honneur au nouveau stade a été d'une grande réussite. Je peux vous collecter tous les retours faits par les bénévoles. Le stade venait d'ouvrir et ils ont eu la primauté d'un grand réceptif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais Monsieur HURMIC a un blocage avec le stade. Et Madame BOUTHEAU ?

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je rebondis sur les propos de mon collègue, Monsieur HURMIC et j'attire votre attention sur le fait que subvention plus bénévolat cela fait des profits. Donc quand on parle du bénévolat, il ne faut quand même pas le dévoyer. Ce n'est pas la fédération, ce n'est pas le petit club qui emmène dans la voiture le matin. Donc subvention plus bénévolat, cela fait des profits. Il faut être attentif, c'est quasiment du contrat de travail déguisé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, on va partir de la bonne direction là-aussi sûrement. Monsieur HÉRITIÉ, un mot pour terminer ?

M. Michel HERITIÉ : Simplement, effectivement, moi je rejoins ce qu'a dit Arielle PIAZZA, tout est mis en œuvre pour corriger tous les dysfonctionnements qu'il y a pu avoir sur d'autres aspects de ce marathon. Et pour les bénévoles effectivement, tout sera fait pour faire en sorte qu'ils soient traités, entre guillemets, le mieux possible.

M. le Président Alain JUPPÉ : On sera plus vigilants. Il faisait l'année dernière un temps magnifique jusqu'à 17 heures et à 18 heures, cela a été l'apocalypse avec des conditions de météo épouvantables. Les marathoniens ont couru dans des sacs plastique, dans des sacs-poubelle. On ne pouvait pas imaginer conditions plus difficiles. J'espère que cette année, cela se passera mieux et nous serons plus exigeants effectivement avec l'ASPTT et son partenaire. Donc, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Parfait. Dossier suivant.

Unanimité

M. HERITIE

(n°82) BORDEAUX-UEFA EURO 2016 - Programme d'animation - Appel à projets - Rectification d'erreur matérielle - Décision - Autorisation

M. Michel HERITIÉ présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il s'agit de l'appel à projets qui accompagne l'évènement et donc il y a eu une erreur dans la dénomination d'une des associations bénéficiaires de cet appel à projets. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Mettre à profit cette délibération pour évoquer ce que nous avons voté en mai 2015 concernant la *Fan zone*. Nous avons voté un budget de 3 millions d'euros pour le montage et l'exploitation de la Place des Quinconces pour une *Fan zone* de 62 000 spectateurs. Nous sommes déjà à une révision à la hausse, amenant à un total de 4 millions d'euros. Je suis aussi frappée que, lors de la délibération en mai 2015, un texte complet du Plan de mobilité - plan de circulation, renfort de service, mise en place des mesures grandeur nature - devait être effectué dans le courant de l'année 2015. Nous n'en avons jamais entendu parler. A-t-il eu lieu ? Et en fait, nous avons une grande obscurité sur les mesures de sécurité et sur le complément qui est demandé à l'argent public. Moi je veux, une fois encore, souligner l'importance de la contribution publique au regard de celle qui devrait venir de l'UEFA (union des associations européennes de football) qui prévoyait en particulier un maximum de quatre partenaires privés et deux partenaires institutionnels. Le maximum de quatre partenaires privés a fait que les candidats n'ont pas été très nombreux, ni très généreux et au total, nous nous trouvons avec une facture pour 30 jours qui équivaut à de nombreux équipements sportifs qui auraient pu bénéficier à nos quartiers. Moi, je regrette cette débauche d'argent public pour cette *Fan zone*.

Et deuxièmement, c'est vrai que l'on peut se poser la question, bien que j'en suis d'accord, il faut essayer de ne pas modifier nos principes de vie à l'occasion des évènements terroristes, mais malgré tout, on se pose la question de réunir sur une enceinte close, un nombre aussi grand de spectateurs avec des risques pour leur sécurité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, il se trouve que je préside le Club des villes sites, c'est-à-dire des dix villes qui vont accueillir la manifestation. Le Ministre de l'Intérieur Monsieur CAZENEUVE nous a réunis avant-hier dans son Ministère pour faire le point des mesures de sécurité à prendre. J'en retiens deux ou trois choses. D'abord, toutes les villes se sont engagées,

allez, j'ose le mot, avec enthousiasme dans la préparation de cette manifestation qui est une des plus grandes manifestations sportives de la planète. Et donc, toutes en attendent des retombées économiques, médiatiques, touristiques très importantes. Je n'ai senti dans aucune d'entre elles la moindre hésitation là-dessus.

Deuxièmement, toutes les villes souhaitent continuer à organiser des *Fan zones*, des zones de supporters parce que cet évènement va attirer beaucoup de monde et s'il n'y a pas de *Fan zones*, les supporters seront dispersés dans les villes et ce sera encore plus difficile d'en assurer la sécurité. Et donc de ce point de vue-là, l'État, comme les dix villes sites, sont tout à fait dans la même perspective. Il est vrai qu'à la lumière des évènements qui se sont déroulés notamment depuis le mois de novembre, nous avons été amenés à renforcer considérablement les mesures de sécurité. Il serait tout à fait irresponsable de le refuser. Il y aura, par exemple, des portiques qui permettront de détecter les métaux. On invitera les gens à ne pas venir avec des sacs. Il y aura une palpation systématique sur le site, ce qui nous a conduits à recruter un très grand nombre d'agents de sécurité. Je note au passage que ce sont des emplois, peut-être pas des emplois très durables, mais des emplois en tout cas qui seront créés à cette occasion.

Le bilan de tout cela, c'est 17 millions d'euros, c'est vrai à la charge des dix villes sites et nous avons demandé donc au cours de cette réunion d'une part à l'UEFA et d'autre part à l'État de nous accompagner et de faire un effort supplémentaire. L'UEFA a annoncé, je crois, une participation de 3 millions, nous avons demandé 1 million de plus, la réponse n'a pas été donnée pour l'instant. Vous avez vu que l'UEFA a une gouvernance un peu déstabilisée en ce moment. Mais il y aura dans les prochains jours, en tout cas au mois d'avril, un Comité de pilotage avec l'UEFA, présidé par le Ministre des sports, Monsieur KANNER autour duquel cette question sera abordée.

L'État, de son côté, a accepté de financer à 80 % la vidéo protection. Je note au passage que vous êtes une des adversaires les plus déterminées dans mon Conseil municipal de la vidéo protection. Heureusement qu'on a la vidéo protection dans la traque aux terroristes. On le voit tous les jours à la télévision. Les caméras de vidéo de protection qui sont posées dans les villes sont extrêmement utiles pour lutter contre ce terrible phénomène, mais aussi contre l'insécurité au quotidien. Donc des caméras de vidéo protection financées à 80 % par l'État et j'ai demandé, au nom du Club des villes sites, que l'État monte jusqu'à 5 millions sa participation de façon à prendre en charge le tiers à peu près des 17 millions que j'évoquais tout à l'heure. Monsieur CAZENEUVE ne m'a pas dit non. On doit se mettre autour de la table pour vérifier les chiffres de part et d'autre, et donc il y aura une charge partagée sur tout cela.

Et puis, je voudrais simplement souhaiter qu'on n'arrête de présenter cet évènement comme une catastrophe qui nous menace et qui va nous tomber sur la tête. Je n'ai aucun souci d'ailleurs de ce point de vue-là. Je pense que le jour où cela va avoir lieu, tout le monde se pressera pour y participer et pour célébrer le succès que cela représentera pour la ville comme pour les 9 autres villes sites qui n'ont, je le répète, aucune hésitation. Oui, Madame DELAUNAY, il est tard maintenant. On ne va pas poursuivre ce débat indéfiniment.

Mme Michèle DELAUNAY : Une seconde. Monsieur le Maire, premièrement vous m'avez présentée comme la plus acharnée contre la vidéo surveillance, je crois ne m'y être jamais opposée. Deuxièmement...

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, cela Madame, alors il ne faut pas dire n'importe quoi !

Mme Michèle DELAUNAY : Personnellement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous votez systématiquement au Conseil municipal de Bordeaux contre l'extension de la vidéo protection. Alors ne tenez pas un double langage s'il vous plaît, franchement !

Mme Michèle DELAUNAY : Personnellement, vous chercherez une expression de ma part...

M. le Président Alain JUPPÉ : Personnellement, vous appartenez à un groupe qui vote systématique contre la vidéo protection. Ne mentez pas publiquement s'il vous plaît, pour une fois.

Mme Michèle DELAUNAY : Deuxième point, ai-je présenté cet évènement comme une catastrophe, mais ai-je aussi le droit de m'inquiéter de la masse d'argent public qui est engouffré dans cet évènement alors qu'il est un évènement par essence d'origine privée et c'est vrai que le coût de la *Fan zone* nous reste un petit peu sur le cœur et je suis sûre que c'est le cas de beaucoup de Bordelais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne vais pas prolonger indéfiniment. Je ne vous ai jamais entendu parler des retombées économiques de cet évènement. Vous parlez de son coût, jamais de ses retombées. Alors, je suis très prudent avec les chiffres qui sont avancés parce qu'ils sont parfois un peu difficiles à cerner, mais c'est plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont attendus ville par ville. Alors faisons une présentation équilibrée de cet évènement.

Bien je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le dernier point est une communication de Monsieur TURBY sur les progrès que nous faisons en matière de couverture de territoire en très haut débit. Et je suis sûr que, comme il l'a fait hier au Bureau, il va être extrêmement synthétique.

Unanimité

M. TURBY

(n°84) Déploiement du très haut débit grand public - Convention de programmation et de suivi des déploiements avec l'opérateur Orange - Décision - Autorisation

M. Alain TURBY présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président de ce très bel exercice de très haut débit ! Et en tout cas bravo, bravo à vous, bravo surtout à nos services parce qu'il y a eu une accélération spectaculaire, je ne vais pas répéter les chiffres, on est en bonne voie. Aujourd'hui, le très haut débit, c'est comme le téléphone il y a 30 ans, c'est absolument indispensable au développement des entreprises, au développement des particuliers, bref à la vie quotidienne. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer là-dessus. Madame FERREIRA ?

Mme Véronique FERREIRA : En moins d'une minute, et à plus faible débit, juste pour saluer tout le travail mis en place depuis la signature de la convention en 2013 et le déroulement depuis par les services, toute la satisfaction que l'on peut avoir.

Je voudrais juste revenir sur un point sur lequel j'étais intervenue en Bureau hier, le problème des collectifs. Alors que ce soit des collectifs bailleurs sociaux ou pas bailleurs sociaux, je voudrais appeler à la vigilance sur le fait d'informer les syndics des immeubles très en amont pour que ce soit à l'Assemblée générale que l'on puisse voter le raccordement. On va gagner de cette manière-là un an. Et de renouveler ma demande par rapport aux bailleurs sociaux, histoire qu'à l'heure où l'AFTTH va effectivement remplacer le téléphone, alors qu'on a une superbe volonté, on ne crée pas pendant un certain temps du moins une fracture numérique tout à fait involontaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : On a bien pris note de votre demande, hier en Bureau, et Monsieur TURBY y sera vigilant.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ? Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions à ce qu'on signe cette convention ? Ni d'abstentions ?

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais vous inviter à participer à l'inauguration de l'exposition, je ne sais pas si je vais bien prononcer, Bordèu Metropoli, c'est de l'occitan, pour ceux qui n'avaient pas reconnu. C'est une exposition qui est dans le hall de Bordeaux Métropole, une visite commentée vous est proposée suivie d'un buffet gascon. Cela ne se rate pas. Je vous souhaite un bon appétit.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 10

Le Secrétaire de séance

M. RAYNAL